

L'ÉCHO DES RÉSEAUX SOCIAUX



Visa américain : Médecins algériens épargnés

PAGE 15



Fonds d'assistance aux victimes de la traite des personnes

Les modalités de financement fixées

PAGE 6

ÉDITO

CHAHUT DE GAMINS

Par Saïd Mekla

Les démons qui minent notre corporation, autrefois confinés dans les salles de rédaction, sont aujourd'hui, réseaux sociaux aidant, étalés au grand jour. Au vu et au su de tous. Le lecteur, tout aussi présent sur ces espaces, ne mérite certainement pas ce spectacle désolant. N'en a cure de ces guéguerres fratricides qui ne le concernent nullement, lui qui attend avant tout d'être informé correctement. Lui qui, jusque-là, considérait le journaliste comme un «faiseur d'opinion», aura aujourd'hui sa propre opinion sur le mal profond qui ronge notre métier. C'est quand même bas de sortir des trous ou de ressortir des conflits personnels, sûrement souvent mesquins, et mobiliser en parallèle, toute une artillerie sur les réseaux sociaux notamment, pour s'entretuer rien que pour satisfaire des egos inassouvis. Nous parlons ici d'une certaine élite médiatique qui trouve en une occasion par le pur hasard jumelés la journée de la liberté de la presse et les législatives du 2 juillet prochain à laquelle beaucoup de confrères vont prendre part, le moyen, l'occasion idoine, de se refaire une santé, un nom, une carrière, le monde... mais à l'envers.

Malheureusement. Au lieu de faire le point, de replacer la presse nationale dans son juste contexte actuel en «évolution» permanente, et qui fait face à des interdits, des menaces, des risques de disparition qui appellent à mettre nos différends de côté si l'on veut encore réellement exister en tant que tels, on s'échine à la vitesse d'une balle assassine à relever sinon à carrément pointer du doigt accusateur, le moindre geste et fait des confrères. Tel «mec» pourtant «opposant» a rencontré Tebboune. Voué donc aux gémonies. Tel autre confrère s'est présenté aux élections. Ah, la fameuse mangeoire ! Dis donc ! Un journaliste, «opposant» ou pas, n'a-t-il pas droit de rencontrer le chef de l'Etat, de s'entretenir avec lui, de le saluer ? Un journaliste n'a-t-il pas le droit de se porter candidat à une élection ? Pour cette élite en rupture de ban avec son milieu qui se croit au dessus de la mêlée, être journaliste, c'est tout rejeter : la main tendue, le débat censé être au cœur du métier... Le journaliste est avant tout un citoyen, avec ses droits et ses devoirs. Au lieu de s'organiser, de défendre ce noble métier pour lequel beaucoup de confrères se sont sacrifiés, on s'enlise davantage dans nos travers. Et pourtant, tout ce beau monde qui parle, écrit, critique, dénigre, accuse, fabrique des preuves, et toute ce brouhaha qui anime ces non-débats, s'accordent sur une même conclusion : «c'est parce que nous voulons du bien au pays». Paradoxe. Vous voyez ? Avec ce genre d'egos démesurés, l'Algérie d'en haut comme ils la qualifient parfois, ou celle du peuple d'en bas (pour reprendre Jack London), ne peut aucunement s'en sortir. Encore moins avec des esprits tordus et hostiles à tout débat constructif sans invective ni haine.

S. M.

CRÉSUS

QUOTIDIEN

www.cresus.dz

In medio stat virtus

JUSTICE CONSTITUTIONNELLE TEBBOUNE REDEFINIT LES RÈGLES DU JEU

PAGE 3



Le président de la République a réitéré la détermination de l'État à consolider la suprématie de la Constitution et à renforcer la justice constitutionnelle comme garantie des droits et libertés fondamentaux.

Face aux déséquilibres des caisses de sécurité sociale
Le gouvernement prépare un plan global

PAGE 2



Il veut une réconciliation avec l'Algérie
L'espoir de Macron

PAGE 4



Algérie-UE
La Méditerranée au cœur d'un nouveau pacte

PAGE 5



Représentation de la diaspora à l'APN
Un redécoupage pour plus d'équilibre géographique

PAGE 2



FACE AUX DÉSÉQUILIBRES DES CAISSES DE SÉCURITÉ SOCIALE Le gouvernement prépare un plan global

Le financement du système national de sécurité sociale est l'un des dossiers sensibles examinés hier par le gouvernement dans un contexte marqué par les déséquilibres financiers de certaines caisses, notamment celles des retraites.

Réuni hier sous la présidence du Premier ministre, Sifi Ghrieb, l'Exécutif a ainsi consacré une partie de ses travaux à «la situation financière des caisses de Sécurité sociale et de retraite, à la lumière de l'évolution des données démographiques et du rythme de progression des dépenses», selon un communiqué des services du Premier ministre. Le document souligne, à ce titre, «la nécessité d'établir un plan d'action global à même de garantir l'efficacité du système de protection sociale, sa pérennité et son impact sur l'inclusion sociale», alors que les équilibres financiers restent fragilisés par l'augmentation des charges et les mutations démographiques.

En effet, certaines caisses comme la CNR connaissent depuis des années, d'énormes déficits. Bien que la situation de la CNR se soit nettement améliorée (déficit de 580 milliards de DA en 2019, réduit à 300 milliards en 2025), la situation générale demeure précaire.

Beaucoup d'argent en effet circule dans l'informel qui pourrait être une source de financement non négligeable si l'on parvient à le capter au profit de la Casnos et de la Cnas notamment, qui doit, d'ailleurs, renforcer son système de recouvrement. Le «plan global» auquel pense le gouvernement, inclut-il cette solution ?

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES INFRASTRUCTURES

Au-delà de ce dossier, la réunion de gouvernement a également permis de poursuivre l'examen du projet de décret exécutif fixant «les modalités et conditions d'homologation des produits de



construction, d'entretien et d'exploitation des infrastructures» routières, autoroutières, aéroportuaires, maritimes et ferroviaires. Ce texte vise notamment à «fixer les normes techniques des produits utilisés» dans les travaux publics et à «mettre en place un référentiel» garantissant la qualité et la sécurité des infrastructures de base.

MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC

Par ailleurs, l'exécutif a entendu une communication consacrée au projet national de référence d'adressage, présenté comme un levier de modernisation des services publics. Selon le communiqué, ce projet s'inscrit dans le cadre «des directives du président de la République et des

efforts de l'État pour moderniser les services publics et consolider la transformation numérique». Il est également considéré comme «un outil stratégique pour réorganiser les espaces urbains, améliorer la qualité des services publics et favoriser la transition vers une gouvernance intelligente et fondée sur les données».

VEILLE SANITAIRE

Sur le plan sanitaire, le gouvernement a examiné la situation épidémiologique des maladies transmissibles à déclaration obligatoire, tant au niveau national qu'international. Le communiqué relève que ces pathologies «continuent de constituer un défi majeur pour le système national de santé», appelant à «renforcer les capacités de détection précoce et de digitalisation des systèmes de remontée de l'information», ainsi qu'à «une coordination intersectorielle accrue» pour faire face aux risques épidémiques. Au final, cette réunion met en évidence la multiplicité des chantiers engagés par l'Exécutif, avec en toile de fond la nécessité d'adapter les politiques publiques aux mutations économiques, sociales et technologiques.

S. Mekla

CASNOS

Deux services numériques au profit des agriculteurs

La Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (Casnos) a lancé deux services numériques, Himayati 5.0 et Himayati+ au profit des agriculteurs, dont l'objectif est de simplifier les procédures d'accès à la couverture sociale. La chargée de la cellule de communication à la

direction générale de la Casnos, Wafa Bellabidi, a indiqué, dans une déclaration à l'APS, que la Caisse avait organisé, dimanche dernier, une campagne nationale de sensibilisation au niveau de ses agences à travers l'ensemble du territoire national, suivie de sorties de terrain visant à se rapprocher des agriculteurs afin de «faire connaître ces deux services numériques, dans le cadre des efforts déployés par la Casnos pour accompagner les agriculteurs, au regard de la nature de leur activité». Elle a souligné, dans ce

contexte, que le service Himayati 5.0 vise à «accompagner l'agriculteur en lui offrant une formule d'adhésion flexible, reposant sur des cotisations adaptées, lui permettant de bénéficier de ses droits à la couverture sociale». Quant au service Himayati+, il consiste «à accompagner l'agriculteur durant les périodes de récolte, de transport et de commercialisation des produits agricoles, en facilitant l'accès aux prestations en nature, dont la carte Chifa», a-t-elle ajouté.

REPRÉSENTATION DE LA DIASPORA À L'APN

Un redécoupage pour plus d'équilibre géographique

Le décret exécutif n° 26-165, publié lundi dernier, au Journal officiel n° 32, vient de redessiner la carte électorale de la communauté nationale établie à l'étranger.

Signé le 15 dhou el kaâda 1447 correspondant au 3 mai 2026, ce texte fixe officiellement l'organisation de la circonscription des Algériens de l'étranger et détermine le nombre de sièges qui leur sont dévolus à l'Assemblée populaire nationale (APN).

En application de la loi électorale promulguée le 8 avril dernier, l'article 2 du décret stipule que la diaspora algérienne sera désormais représentée par douze députés.

Cette attribution repose sur un double critère de répartition géographique et de densité démographique, visant à mieux refléter la réalité de la présence algérienne à l'international et à garantir une représentation plus équitable.

Le texte découpe cette circonscription unique en huit zones distinctes. En France, le territoire est subdivisé en trois bassins électoraux. La première zone, qui couvre les circonscriptions consulaires de Paris, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise, se voit attribuer deux sièges, avec un dépôt des candidatures centralisé au consulat général d'Algérie à Paris. La deuxième zone regroupe Lille, Strasbourg, Metz, Nantes, Besançon et Grenoble, disposant également de deux élus potentiels, les dossiers devant être remis au consulat général de Lille. Enfin, la troisième zone, forte de deux sièges,



rassemble les circonscriptions de Lyon, Saint-Étienne, Marseille, Nice, Montpellier, Toulouse et Bordeaux, le point de dépôt étant fixé au consulat général de Marseille.

Au-delà de l'Hexagone, le décret organise la représentation du reste du monde en cinq zones supplémentaires. Une seule circonscription est attribuée à l'ensemble du Maghreb arabe et de l'Afrique subsaharienne, avec un dépôt des candidatures à l'ambassade d'Alger à Tunis.

Les Amériques, du Nord comme du Sud, forment la cinquième zone et bénéficient de deux sièges, la procédure s'effectuant auprès de l'ambassade à Washington. L'Asie, le Machrek arabe et l'Océanie sont regroupés dans une sixième zone à

quel poste diplomatique ou consulaire du lieu de résidence, lequel se charge de les transmettre sans délai au coordinateur compétent de l'Autorité nationale indépendante des élections. Le cadre juridique encadre strictement la composition des listes et l'éligibilité. Conformément à l'article 5, le nombre de candidats sur chaque liste doit excéder le nombre de sièges à couvrir de sept unités lorsque ce dernier est impair, et de six lorsqu'il est pair. Par ailleurs, l'article 6 impose une condition de résidence stricte : tout aspirant député doit nécessairement vivre dans la zone géographique qu'il entend représenter, garantissant ainsi une proximité effective avec les électeurs concernés.

un seul siège, dont les dossiers sont centralisés à Doha. L'Europe du Nord et celle du Sud sont également dotées d'un siège chacune, les points de dépôt étant respectivement établis à Bruxelles et à Madrid. Pour faciliter les démarches des candidats résidant dans ces zones extra-françaises, le décret prévoit une flexibilité administrative : les dossiers peuvent être déposés auprès de n'importe

quel poste diplomatique ou consulaire du lieu de résidence, lequel se charge de les transmettre sans délai au coordinateur compétent de l'Autorité nationale indépendante des élections. Le cadre juridique encadre strictement la composition des listes et l'éligibilité. Conformément à l'article 5, le nombre de candidats sur chaque liste doit excéder le nombre de sièges à couvrir de sept unités lorsque ce dernier est impair, et de six lorsqu'il est pair.

Par ailleurs, l'article 6 impose une condition de résidence stricte : tout aspirant député doit nécessairement vivre dans la zone géographique qu'il entend représenter, garantissant ainsi une proximité effective avec les électeurs concernés.

L'ANIE PRÉCISE LES MODALITÉS ÉLECTORALES DE LA DIASPORA

Pour rappel, l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) a dévoilé les modalités pratiques d'organisation des circonscriptions électorales de la communauté nationale établie à l'étranger. Cette annonce intervient dans le cadre de l'application des dispositions légales encadrant les prochaines échéances législatives, et précise les conditions dans lesquelles les Algériens de l'étranger éliront leurs douze représentants à l'APN. La France concentre la moitié des sièges (6), divisés en trois zones (Île-de-France, Nord-Est, Sud), tandis que les autres régions du monde (Afrique, Amériques, Moyen-Orient/Asie/Océanie, Europe nord et sud) se partagent les 6 sièges restants. Chaque zone dispose d'un point de dépôt des candidatures géré par un coordinateur de l'Anie, généralement dans une ambassade ou un consulat. Le cadre légal repose sur des textes récents encadrant le régime électoral et la répartition des sièges. Pour être candidat, il faut résider dans la zone concernée. Les listes doivent comporter plus de candidats que de sièges fixés afin d'assurer la compétition. Enfin, une mesure de simplification permet aux candidats hors des grandes villes de déposer leur dossier dans n'importe quel consulat ou ambassade, qui se chargera de le transmettre.

I. Khermane

JUSTICE CONSTITUTIONNELLE

Tebboune redéfinit les règles du jeu

Le président de la République a réitéré la détermination de l'État à consolider la suprématie de la Constitution et à renforcer la justice constitutionnelle comme garantie des droits et libertés fondamentaux.

Dans une allocution adressée aux participants à la 3e Conférence internationale de la Cour constitutionnelle, sur le thème «Rôle du contrôle de constitutionnalité dans la protection des droits et des libertés en Algérie et dans les systèmes comparés», tenue au Centre international des conférences Abdelatif-Rahal, à Alger, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a affirmé que cet événement constitue «un renouvellement de l'engagement pris par l'État devant le peuple algérien pour la construction d'un État de droit, fondé sur la suprématie de la Constitution et de ses dispositions». En plaçant cette rencontre sous le signe de la consolidation de l'État de droit, le président Tebboune a voulu donner une portée politique forte à cet événement. Une rencontre qui, selon lui, illustre la détermination de l'État à renforcer la suprématie de la Constitution et à faire de la protection des droits et libertés une priorité fondamentale de toutes les institutions.

Au cœur de ce discours se trouve une vision assumée : celle d'un État où la Constitution s'impose comme norme suprême et où la protection des libertés fondamentales devient une responsabilité partagée par l'ensemble des institutions.

Un engagement visant «à édifier un État où nul ne sera lésé, un État dont les fondements reposent sur la primauté absolue de la Constitution, faisant de la protection des droits fondamentaux et de la promotion des libertés une doctrine profondément ancrée dans la conscience et l'action de l'ensemble des institutions de la République, sans exception», a-t-il affirmé, en insistant sur l'ancrage de ces principes dans la pratique institutionnelle.



UN ANCRAGE HISTORIQUE REVENDIQUÉ

Dans son allocution, lue en son nom par la présidente de la Cour constitutionnelle, Mme Leïla Aslaoui, le chef de l'État a rattaché cette démarche à la proclamation du 1er Novembre 1954, qu'il a qualifié de «document historique ayant consacré la renaissance de l'État algérien en tant qu'État démocratique et social». Première Constitution de la Révolution, cette proclamation constitue aujourd'hui la référence morale et politique pour l'édification de l'Algérie nouvelle et l'ancrage du véritable sens de la citoyenneté. Sur le plan institutionnel, le chef de l'État a mis en avant les réformes constitutionnelles engagées depuis 2020, qu'il présente comme une étape de modernisa-

tion du système juridique. La Cour constitutionnelle y occupe une place centrale, appelée à devenir, selon lui, un «pilier de la stabilité institutionnelle» et un garant de la pratique démocratique. Défendant une Constitution conçue comme un texte évolutif, capable de s'adapter aux transformations de la société, le président Tebboune a relevé que «c'est dans ce cadre que s'inscrit la récente révision partielle de la Constitution, qui visait à corriger certains articles dont l'expérience pratique et l'exercice sur le terrain ont révélé les insuffisances, rendant nécessaire d'intervenir pour modifier ces textes afin de les mettre en adéquation avec les aspirations de la société et d'éviter toute interprétation susceptible d'entraver l'efficacité des ins-

tutions constitutionnelles ou de toucher à l'essence des libertés».

Cette démarche montre que «notre Constitution est un document vivant, qui évolue avec l'évolution de la nation et qui ne saurait rester figé».

LE RENFORCEMENT DU CONTRÔLE DE CONSTITUTIONNALITÉ

Autre axe majeur du discours : le renforcement du contrôle de constitutionnalité, présenté non comme un simple mécanisme technique, mais comme «une garantie souveraine majeure visant, avant tout, à renforcer la confiance du citoyen dans les lois de sa République».

Dans cette logique, il a rappelé le renforcement des mécanismes de contrôle de constitutionnalité, notamment à travers l'exception d'inconstitutionnalité, dont les procédures ont été simplifiées afin de «permettre à tout justiciable d'accéder aisément et en toute sécurité à la justice constitutionnelle».

Cette exception permet aux citoyens de contester la conformité des lois et de renforcer leur accès à la justice constitutionnelle.

Le chef de l'État a, enfin, souligné l'importance de la coopération internationale dans le domaine juridique, estimant que la protection et la promotion des droits et libertés constituent des «valeurs humaines communes, dépassant les frontières géographiques», dans un monde en constante évolution.

En conclusion, il a appelé à des recommandations concrètes pour renforcer davantage l'État de droit et la justice constitutionnelle en Algérie.

Smail ROUHA

EAU ET CLIMAT

Le ministère de la Défense alerte

Le secrétaire général du ministère de la Défense nationale, le général-major Mohamed Salah Benbicha, a présidé, hier, au Cercle national de l'armée à Beni Messous, à Alger (1re Région militaire), l'ouverture des travaux du colloque international intitulé «Durabilité de l'eau et de l'environnement face au changement climatique». Cette rencontre scientifique s'inscrit dans un contexte mondial marqué par l'aggravation des effets du changement climatique et leurs répercussions directes sur les ressources hydriques, considérées, désormais, comme un enjeu stratégique majeur.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence d'un parterre de hautes personnalités de l'État et de représentants d'institutions stratégiques. Ont notamment pris part à l'événement le conseiller du président de la République chargé des affaires de sécurité et de défense, le directeur général de l'Institut national d'études en stratégie globale, ainsi que des cadres supérieurs du ministère de la Défense nationale et de l'état-major de l'Armée nationale populaire. La rencontre a également rassemblé des experts, chercheurs et universitaires nationaux et étrangers, confirmant la dimension internationale et pluridisciplinaire de ce colloque, placé sous le signe de la réflexion scientifique et du partage d'expériences autour des enjeux liés à l'eau et à l'environnement.

UN ENJEU DE SÉCURITÉ NATIONALE

Dans son allocution d'ouverture, le secrétaire général a mis en exergue la place centrale de la ressource hydrique dans les



équilibres environnementaux, économiques et sécuritaires. Il a évoqué les buts escomptés de l'organisation de cette importante manifestation scientifique.

«Je suis convaincu que ce colloque scientifique international sera couronné par l'adoption de recommandations et de propositions, à même de renforcer la coopération et la coordination entre l'ensemble des secteurs, tout en associant la société civile et le citoyen», a-t-il indiqué. Une manière de mettre en avant les effets du changement climatique, de plus en plus perceptibles à travers la variabilité des précipitations, la baisse des ressources disponibles et l'intensification des périodes de sécheresse, imposent une adaptation urgente des

politiques publiques. Une manière, également, d'alerter sur la nécessité de considérer la question de l'eau non seulement comme un défi environnemental, mais également comme un enjeu de sécurité nationale à part entière, appelant à renforcer les mécanismes de prévention, d'anticipation et de gestion durable.

UNE APPROCHE INTÉGRÉE ET PROSPECTIVE

Le général-major Mohamed Salah Benbicha a insisté sur l'importance d'une vision globale et intégrée de la gestion des ressources hydriques, reposant sur la coordination entre les différents secteurs concernés. Une démarche s'inscrivant dans une

logique de gouvernance moderne et efficiente, fondée sur l'innovation, la planification stratégique et l'anticipation des risques futurs. L'objectif étant de garantir la sécurité hydrique du pays et de consolider sa souveraineté face aux défis climatiques croissants.

DES CONTRIBUTIONS SCIENTIFIQUES MULTIDISCIPLINAIRES

Les travaux du colloque ont réuni des experts en hydrologie, climat, environnement et gestion des ressources naturelles autour des impacts du changement climatique sur les ressources en eau, notamment la baisse des nappes phréatiques, la pression sur les systèmes d'approvisionnement et les risques liés aux phénomènes extrêmes. Les échanges ont mis en avant des approches innovantes de gestion durable, intégrant les nouvelles technologies, la modélisation climatique et des outils de surveillance avancée.

En marge du colloque, une exposition de projets innovants, organisée par des structures relevant de l'Armée nationale populaire, a présenté des solutions technologiques visant à optimiser la gestion et la préservation des ressources hydriques.

Ce colloque international témoigne de l'engagement du ministère de la Défense nationale dans la réflexion stratégique sur les enjeux environnementaux et ses conclusions devraient contribuer au renforcement des politiques nationales et de la coopération entre acteurs institutionnels et scientifiques.

S. R.

IL VEUT UNE RÉCONCILIATION AVEC L'ALGÉRIE

L'espoir de Macron

En quête d'un dernier succès diplomatique, le président français espère encore relancer un rapprochement, devenu hautement incertain.

Critiqué et violemment attaqué par les ténors de la droite dure française après ses propos sur la question algérienne car il s'était insurgé contre ceux qu'il qualifie de «mabouls» cherchant à «se fâcher avec l'Algérie». Le climat politique français s'enflamme une nouvelle fois.

Cette fois, c'est une révélation du Monde qui relance les tensions : lors de son récent déplacement en Corée du Sud, le président français aurait confié, en privé, sa volonté persistante de sortir par le haut du dossier algérien. Le président Macron, qui avait commencé son premier quinquennat en misant sur un apaisement des mémoires avec l'Algérie, voit la relation bilatérale plonger dans sa crise la plus virulente depuis 1962. Un échec auquel il refuse de se résigner, à un an de son départ de l'Élysée.

Dans l'avion présidentiel qui le ramène à Paris le 3 avril, Emmanuel Macron, accompagné de son conseiller diplomatique Emmanuel Bonne, échange avec sa délégation. En croisant la députée Sabrina Sebaihi, figure franco-algérienne engagée sur les questions mémorielles, il change soudain de sujet : «Alors, qu'est-ce qu'on fait avec l'Algérie ? »

La question est directe. Le constat aussi. Selon l'élue, le chef de l'État est animé d'une intention claire : réconcilier la France et l'Algérie avant la fin de son mandat. Une ambition que plusieurs interlocuteurs du Président disent percevoir depuis des mois.

Car Macron ne veut pas quitter l'Élysée sur un échec avec Alger. Trop symbolique. Trop lourd politiquement, après un premier quinquennat qu'il avait voulu placer



sous le signe de la reconnaissance mémorielle et du «réapprentissage du passé colonial».

Mais la réalité diplomatique est tout autre : la relation franco-algérienne traverse l'une des périodes les plus tendues depuis 1962.

UN FRAGILE DÉBUT DE DÉGEL

Ces dernières semaines, quelques signaux laissent pourtant entrevoir un début d'apaisement. Sur le plan de la coopération migratoire, à la suite d'une visite à Alger du ministre français de l'Intérieur,

Laurent Nuñez, en février, la délivrance des laissez-passer consulaires pour les ressortissants algériens en situation irrégulière a repris, alors qu'elle était totalement suspendue depuis 2025. Sur le plan économique, le président du Medef, Patrick Martin, était à Alger pour renouer les contacts avec le patronat local. Enfin, des canaux parallèles se sont activés avec le déplacement en Algérie de l'ex-ministre Ségolène Royal, qui a pu rendre visite à Christophe Gleizes dans sa cellule. Mais ces gestes restent techniques. Et fragiles.

UNE RELATION PRISONNIÈRE DE L'HISTOIRE

Le cœur du blocage reste inchangé : la mémoire coloniale, les tensions politiques et les crispations récurrentes sur les visas et les expulsions.

Depuis 2017, Emmanuel Macron a pourtant multiplié les gestes forts : reconnaissance de responsabilités historiques, discours sur la colonisation qualifiée de «crime contre l'humanité», volonté assumée de rouvrir le dossier mémoriel.

Mais cette stratégie d'apaisement s'est heurtée à une réalité plus dure : celle d'une relation cyclique, sensible et profondément politique, où chaque avancée est suivie d'un retour de tension.

DERNIÈRE LIGNE DROITE DIPLOMATIQUE

À un an de la fin de son mandat, le temps joue contre l'Élysée. Les marges de manœuvre se réduisent, et l'objectif d'une normalisation durable apparaît incertain.

Reste une volonté politique affichée : ne pas laisser la relation franco-algérienne comme un dossier inachevé du quinquennat.

Dans ce contexte, même les affaires individuelles, comme celle du journaliste Christophe Gleizes, prennent une dimension diplomatique, incarnant à leur manière les tensions — mais aussi les possibles ouvertures — entre Paris et Alger.

Une chose est sûre : entre mémoire, politique intérieure et enjeux diplomatiques, la relation franco-algérienne reste l'un des dossiers les plus sensibles du dernier acte de la présidence Macron. **H. Adryen**

TOURISME

Ce que l'Algérie et l'Italie préparent ensemble

La ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mme Houria Meddahi, a reçu le président du groupe d'amitié parlementaire Italie-Algérie, Andrea Mascaretti, et la délégation l'accompagnant. Cette rencontre a été l'occasion d'évoquer avec lui les moyens de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine du tourisme, a indiqué, hier, un communiqué du ministère. La rencontre s'est déroulée en présence du président du Groupe d'amitié parlementaire Algérie-Italie, Kamel Laouissat, de cadres du secteur et d'organismes sous tutelle, ainsi que du chargé d'affaires de l'ambassade d'Italie en Algérie. À

cette occasion, Mme Meddahi a réaffirmé la volonté de «renforcer la coopération bilatérale avec le partenaire italien et d'intensifier les efforts pour promouvoir le secteur touristique en Algérie», au regard du «rapprochement important entre les deux pays amis et de la profondeur des relations bilatérales qui les unissent». Mme Meddahi a, en outre, présenté la stratégie adoptée pour le développement du secteur, conformément à la vision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, fondée sur la promotion du tourisme comme l'un des leviers du développement et de la diversifica-

tion économique du pays. Cette vision vise à préserver le patrimoine culturel de l'Algérie, qui reflète l'histoire de la civilisation humaine, ainsi que son riche héritage civilisationnel, faisant du pays une destination touristique privilégiée, unique et authentique, notamment grâce à son patrimoine matériel classé au patrimoine mondial de l'Unesco, a-t-elle souligné. Dans ce sillage, la ministre a évoqué les voies et moyens de renforcer la coopération bilatérale, insistant sur l'importance de tirer parti de l'expertise italienne dans les domaines de l'innovation au service du marketing touristique, de la

formation touristique et du développement des compétences des artisans algériens en matière de marketing numérique et de techniques de vente.

Elle a également abordé les mécanismes de stimulation des investissements touristiques italiens en Algérie, particulièrement dans le domaine hôtelier et des villages touristiques, au vu des opportunités et des facilitations prévues par la loi algérienne sur l'investissement, lit-on dans le communiqué. De son côté, Mascaretti a exprimé la disposition du groupe parlementaire à coordonner avec les instances officielles

italiennes en vue de préparer un cadre de coopération dans le domaine du tourisme en Algérie, notamment en ce qui concerne les opérateurs touristiques, les agences de voyage, ainsi que l'investissement dans le secteur. Au terme de la rencontre, les deux parties ont souligné l'importance de hisser le niveau de la coopération bilatérale à la hauteur des relations algéro-italiennes, à travers le renforcement de la présence algérienne dans les manifestations touristiques organisées en Italie et la participation italienne aux grands rendez-vous touristiques en Algérie.

ÉTAT CIVIL ET COLLECTIVITÉS

Vers une uniformisation des tenues professionnelles

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a annoncé la préparation d'un nouveau texte réglementaire définissant les postes concernés par le port de la tenue professionnelle uniforme, ainsi que ses modalités d'attribution.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la modernisation du service public et de l'amélioration de l'image de l'administration.

Dans sa réponse à une question parlementaire, le ministre a indiqué que son département travaille à la révision des

textes encadrant les droits des fonctionnaires des collectivités territoriales, notamment ceux de l'état civil, considérés comme une vitrine de l'administration.

Ce projet vise à actualiser le cadre juridique existant, notamment l'arrêté de 1996, afin de l'adapter au statut des fonction-

naires des collectivités locales et aux agences d'une gestion moderne.

Selon le ministre, cette réforme permettra de renforcer la qualité du service public et de valoriser l'identité professionnelle des agents, en particulier ceux des services de l'état civil.

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

ALGÉRIE-UE

La Méditerranée au cœur d'un nouveau pacte

Dans un contexte de recomposition géopolitique, la Méditerranée s'impose comme un espace clé de convergence des intérêts euro-algériens.

La visite de la commissaire de l'Union européenne chargée de la Méditerranée, Mme Dubravka Šuica, en Algérie, a donné lieu à une série d'entretiens de haut niveau avec les responsables algériens, consacrés à la consolidation et à l'élargissement du partenariat entre Alger et Bruxelles, dans un contexte régional marqué par des enjeux énergétiques, économiques et géopolitiques croissants.

Reçue par le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, la responsable européenne a pris part à une évaluation globale de la coopération bilatérale. Les discussions ont permis d'examiner l'ensemble des volets du partenariat algéro-européen, avec une attention particulière portée à la nécessité de lui insuffler davantage de dynamisme, de cohérence et d'équilibre. Les deux parties ont inscrit ces échanges dans la perspective du pacte pour la Méditerranée, lancé en novembre 2025 par la Commission européenne, qui ambitionne de renouveler les fondements de la coopération euro-méditerranéenne.

INVESTISSEMENT, ÉNERGIE ET MOBILITÉ

Les domaines abordés ont été particulièrement larges, allant de l'investissement et du commerce à l'énergie, en passant par l'économie verte, l'enseignement supérieur et la mobilité des personnes. Dans un contexte de transformations profondes des équilibres internationaux, les deux parties ont insisté sur la nécessité d'adapter ce partenariat aux nouvelles réalités régionales et aux défis partagés, notamment en



matière de développement durable et de stabilité dans l'espace méditerranéen. Les défis sécuritaires et socio-économiques auxquels fait face la région ont également été évoqués, les deux parties soulignant l'importance d'une coordination renforcée et d'une réponse collective, efficace et pérenne.

Par ailleurs, Mme Šuica s'est entretenue avec le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, dans le cadre d'une rencontre centrée sur la coopération énergétique, pilier stratégique des relations entre l'Algérie et l'Union européenne. Cette réunion, tenue en présence de responsables du secteur et de l'ambassadeur de l'Union européenne en Algérie, a permis de passer en revue l'état actuel des relations énergétiques ainsi que leurs perspectives d'évolution.

Les discussions ont mis en lumière le rôle central du secteur des hydrocarbures dans la stabilité des relations économiques entre les deux partenaires, notamment à travers l'approvisionnement de l'Europe en

gaz naturel. Les deux parties ont également évoqué les moyens de renforcer les capacités de production, notamment par le développement de nouveaux projets d'exploration et l'amélioration des infrastructures de raffinage et de pétrochimie.

Le ministre Mohamed Arkab a, à cette occasion, rappelé les réformes structurelles engagées par l'Algérie dans le secteur des hydrocarbures, notamment la mise en place d'un cadre juridique modernisé visant à rendre l'environnement des affaires plus attractif et plus flexible. Ces réformes, a-t-il souligné, visent à encourager les investissements étrangers et à consolider la place de l'Algérie comme fournisseur fiable et stable d'énergie, en particulier de gaz naturel, tout en réaffirmant l'engagement du pays à honorer ses engagements contractuels.

UNE COOPÉRATION ÉLARGIE EN PERSPECTIVE

Les échanges ont également porté sur les perspectives d'élargissement de la

coopération vers de nouveaux domaines stratégiques liés à la transition énergétique. Les deux parties ont évoqué le développement des technologies de réduction des émissions de carbone, les projets de captage et de stockage du CO₂, ainsi que le renforcement de la coopération dans la protection de l'environnement. Ces axes traduisent une volonté commune d'accompagner les mutations énergétiques mondiales et de s'inscrire dans une logique de transition progressive vers des modèles plus durables.

Dans ce cadre, l'Algérie a réitéré son appel aux entreprises européennes afin de renforcer leur présence sur son marché énergétique, en profitant des réformes engagées et des opportunités offertes dans les secteurs de l'exploration, de la production et de la transformation des hydrocarbures. Les autorités algériennes ont mis en avant les efforts entrepris pour garantir un climat d'investissement transparent, simplifié et sécurisé, propice à la conclusion de partenariats stratégiques à long terme.

APPROCHE GLOBALE ET INTÉGRÉE

De son côté, la commissaire européenne a présenté les grandes orientations du nouveau pacte pour la Méditerranée, qui vise à renforcer la coopération régionale dans une approche globale et intégrée. Elle a salué la qualité du dialogue stratégique entre l'Algérie et l'Union européenne, notamment dans le domaine énergétique, tout en exprimant l'intérêt croissant des entreprises européennes pour le marché algérien et son potentiel de croissance.

Mme Šuica a également souligné le rôle de l'Algérie en tant que partenaire clé et fiable dans la sécurité énergétique de l'Europe, mettant en avant la continuité et la solidité des relations bilatérales. Elle a enfin réaffirmé la volonté de l'Union européenne de diversifier et d'élargir les champs de coopération avec l'Algérie, dans une logique de bénéfices mutuels et de convergence des intérêts face aux défis communs de la région méditerranéenne.

Assia M.

RÉFORME DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

Place à la concurrence

Le Conseil de la nation a tenu, hier, une séance plénière consacrée à l'examen du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 04-08 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales. La réunion s'est déroulée en présence de Mme Amel Abdellatif, ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, de Mme Najiba Djilali, ministre des Relations avec le Parlement, ainsi que des membres de la commission des affaires économiques et financières.

Au cours de cette séance, Amel Abdellatif a présenté le projet de loi, en insistant sur l'importance de moderniser le secteur commercial tout en garantissant la sécurité, la transparence et l'efficacité des transactions. La ministre a expliqué que la régulation du marché passerait d'une approche traditionnelle à une approche intelligente, basée sur l'exploitation de données précises. Elle a également mis en avant la numérisation du secteur et la simplification des procédures pour les commerçants afin de favoriser l'investissement et l'initiative privée.

La commission des affaires économiques et financières, par l'intermédiaire

de son rapporteur Noureddine Habib, a présenté un rapport préliminaire sur le projet de loi. Les membres de la commission ont salué les modifications et compléments apportés au texte, tout en soulignant la nécessité d'approfondir certaines dispositions, notamment pour concilier la liberté d'exercice des activités commerciales avec le renforcement des mécanismes de contrôle, la régulation du marché, la lutte contre les pratiques illégales et l'encadrement de la régularisation des commerçants exerçant en dehors de leur registre du commerce.

La commission a également évoqué la protection du pouvoir d'achat, l'obligation de mise à jour du registre du commerce, la généralisation de la création de marchés à travers le territoire national, ainsi que le renforcement des moyens matériels et humains des agents de contrôle pour une application efficace de la loi.

Tout au long de la séance, Amel Abdellatif a répondu aux interventions des membres du Conseil de la nation, apportant des clarifications sur la régulation du marché, la numérisation et le registre du commerce, et détaillant la vision globale

du ministère pour une gestion intelligente et moderne du secteur commercial.

En marge de la séance, Righi Charef, membre du Conseil de la nation, élu du Front de libération nationale à Mostaganem, a indiqué à Crésus que les discussions ont principalement porté sur le secteur commercial et le registre du commerce. Selon lui, le projet de loi, avant son adoption, traite de points essentiels touchant à la fois les commerçants et les citoyens, tout en stimulant l'économie commerciale. Il a souligné que la ministre avait répondu de manière complète aux différentes questions, offrant une vision prospective sur la protection du consommateur et la numérisation du secteur, objectif partagé par les parlementaires et les citoyens. «Le commerce intérieur étant directement lié au citoyen, ce projet de loi est efficace et positif et aura un impact concret sur la population», a-t-il ajouté.

L'adoption officielle du projet de loi est prévue aujourd'hui, après la présentation du rapport complémentaire de la commission des affaires économiques et financières.

K. Zemmouri

ELECTION DU PRÉSIDENT DU PAP

Nasri dénonce les tentatives d'ingérence «makhzénienne»

Le président du Conseil de la nation, Azouz Nasri, est revenu sur l'élection de Fateh Boutbig au Parlement panafricain,



tout en rappelant qu'il avait obtenu la majorité des voix des parlementaires ainsi que l'appui du groupe politique africain. «Ce triomphe illustre la confiance et la reconnaissance du continent envers l'Algérie, renforçant ainsi notre position au sein des instances africaines», a-t-il ajouté.

Le président du Conseil de la nation n'a pas manqué l'occasion pour dénoncer les tentatives d'ingérence «makhzénienne» visant à perturber le bon déroulement de cette élection. «Ces manœuvres ont échoué grâce à la clairvoyance et à l'engagement des membres du Parlement africain, qui ont confirmé leur confiance en l'Algérie et en son représentant», a-t-il déclaré, soulignant que ce succès consolide la crédibilité et le poids de l'Algérie sur la scène africaine.

K. Z

FONDS D'ASSISTANCE AUX VICTIMES DE LA TRAITE DES PERSONNES

Les modalités de financement fixées

Ce fonds est destiné à financer des programmes de prise en charge, de réhabilitation et de réinsertion de cette catégorie de personnes.

La traite des personnes constitue l'une des formes les plus dangereuses de la criminalité organisée. Partant de ce constat alarmant, l'Algérie a décidé de contribuer, à son niveau, à la lutte contre la traite des êtres humains, à travers la mise en place d'un mécanisme national structuré pour la prise en charge des victimes. Celui-ci est axé sur la protection, l'assistance médicale et psychologique, ainsi que la réinsertion sociale.

Ce mécanisme comprend la création d'un fonds d'assistance et de prise en charge des victimes de la traite des personnes. Ce fonds est destiné à financer des programmes de prise en charge, de réhabilitation et de réinsertion de cette catégorie, ainsi qu'à contribuer au financement des activités et des plans nationaux qui lui sont dédiés.

LES SOMMES CONFISQUÉES MISES À CONTRIBUTION

Le fonds d'assistance et de prise en charge des victimes de la traite des personnes a été institué par la loi de finances 2025. Il retrace des opérations de recettes et de dépenses spécifiquement liées à la lutte contre la traite des personnes et l'immigration illégale. Les modalités de son fonctionnement viennent d'être fixées par un décret exécutif publié au Jour-



nal officiel n°32 du 4 mai 2026.

Au chapitre des recettes, le décret définit comme sources de financement, outre la dotation éventuelle du budget de l'Etat, le produit des amendes recouvrées des débiteurs condamnés dans les affaires de la traite des personnes et d'immigration illégale, une quote-part du produit des sommes confisquées dans ces crimes, et une quote-part du produit de la vente des moyens utilisés pour commettre ces crimes ainsi que toutes les ressources

relatives aux missions de ce Fonds. Le décret évoque également les dons et legs, conformément à la législation en vigueur.

Au chapitre des dépenses, le fonds prend en charge les dépenses d'assistance, de prise en charge et de sauvegarde sanitaire, psychologique et sociale des victimes de la traite des personnes, le financement des programmes de prise en charge et de réinsertion des victimes, la contribution au financement des activités et des plans nationaux destinés aux

victimes, mis en œuvre par l'État et les instances compétentes et le financement du retour volontaire et sécurisé des victimes étrangères vers leur pays d'origine ou de résidence, ainsi que la réinsertion des victimes algériennes.

Le décret précise enfin que les quotes-parts prélevées au profit de ce fonds sur les sommes confisquées et le produit de la vente des moyens utilisés pour commettre ces crimes sont fixées par arrêté conjoint du ministre de la Justice, garde des Sceaux, et du

ministre des Finances.

UN DISPOSITIF COMPLET

Après la ratification de la convention de Palerme en 2002, l'Algérie a procédé à l'adaptation de son arsenal juridique aux dispositions de ladite convention, en instaurant un système juridique et institutionnel intégré pour lutter contre le crime de la traite des êtres humains.

Cela s'est traduit par la promulgation de la loi 23-04 du 7 mai 2023, qui a consacré des mesures strictes de détection et de lutte contre ce crime, ainsi qu'une coordination entre les différentes parties concernées. Elle vise également à renforcer les capacités des acteurs en matière de détection précoce, de protection des victimes et de poursuites judiciaires dissuasives contre les auteurs. Le législateur a poursuivi la structuration du dispositif national à travers le décret exécutif n°26-14 du 7 janvier 2026, fixant le mécanisme national de prise en charge des victimes de la traite des personnes.

Ce décret marque une étape décisive, en ce qu'il ne se limite pas à la répression pénale de l'infraction, mais consacre une approche globale centrée sur la victime, depuis sa détection jusqu'à sa réinsertion sociale ou son retour volontaire.

S. Smati

CRISE DE CARBURANT EN LIBYE

L'Algérie à la rescousse

L'Algérie a exporté une cargaison d'essence vers la Libye au cours du mois d'avril 2026, à un moment où le marché libyen faisait face à une crise de pénurie de carburant.

Selon les données du site Attaka, la cargaison s'élève à environ 132 000 barils. Elle a quitté l'Algérie le mois dernier et est arrivée en Libye le 3 mai en cours.

Cette initiative revêt une importance particulière, étant donné que la Libye ne figure pas parmi les principaux importateurs de produits pétroliers algériens.

Ses importations se limitent généralement à des cargaisons modestes et espacées, souvent de naphta. Toutefois, cette cargaison exceptionnelle d'essence reflète la capacité de l'Algérie à répondre aux besoins urgents de ses voisins.

Il s'agit également de la deuxième cargaison d'essence de ce type exportée vers la Libye depuis au moins 2013, après une précédente livraison en avril 2024, ce qui renforce la position de l'Algérie comme fournisseur fiable, même dans des situations exceptionnelles.

Sur le plan global, l'Algérie continue d'enregistrer des résultats positifs dans ses exportations de produits pétroliers, atteignant 460 000 barils par jour en avril dernier, contre 354 000 barils par jour sur la même période en 2025.

Bien que les pays européens restent la principale destination des exportations algériennes de pétrole brut en raison de la proximité géographique, cette initiative vers la Libye met en évidence la dimension régionale du rôle de l'Algérie et reflète son engagement à soutenir la stabilité énergétique dans la région arabe.

EXPANSION DU CHAMP DE HASSI BIRKINE

Sonatrach lance la deuxième phase

Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, et le ministre égyptien du Pétrole et des Ressources minérales, Karim Ibrahim Ali Badawi, ont présidé, hier, au siège de la direction générale de Sonatrach, la cérémonie de signature du contrat de lancement de la deuxième phase du développement du champ de Hassi Birkine.

L'événement s'est déroulé en présence de plusieurs responsables, dont l'ambassadeur d'Égypte en Algérie, le PDG de Sonatrach, Nouredine Daoudi, ainsi que des représentants de partenaires internationaux impliqués dans le projet.

À cette occasion, un mémorandum d'entente a également été signé entre Sonatrach et l'Autorité égyptienne générale du pétrole. Celui-ci vise à encadrer les discussions relatives à la commercialisation du pétrole brut et des produits pétroliers, renforçant ainsi la coopération énergétique entre les deux pays.

La signature a eu lieu à l'occasion de la visite de travail en Algérie du ministre égyptien du Pétrole et des Ressources minérales, Karim Ibrahim Ali Badawi, accompagné d'une importante délégation comprenant le directeur général de la Compagnie



générale égyptienne du pétrole (EGPC), Salah El-Din Abdel Kerim, le président-directeur général (PDG) de la société Petrojet, Waleed Lotfy, ainsi que de cadres du ministère égyptien du Pétrole et des Ressources minérales.

Cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement et de la dynamisation de la coopération bilatérale entre l'Algérie et l'Égypte dans le domaine des hydrocarbures.

Elle tend à examiner les voies de développement du partenariat entre le groupe Sonatrach et les entreprises égyptiennes et à explorer de nouvelles opportunités de coopération et d'investissement, notamment dans les secteurs du pétrole et du gaz.

Dans son intervention, Mohamed Arkab a souligné que ce projet illustre la solidité des relations de coopération entre l'Algérie et l'Égypte, tout en traduisant une volonté commune de renforcer les partenariats dans le secteur de l'énergie au niveau arabe et africain.

La deuxième phase du projet est confiée à un consortium composé de la société égyptienne Petrojet et du groupe italien Arkad, dans le cadre d'un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (EPC), en partenariat avec la société thaïlandaise PTT Exploration and Production.

Cette phase prévoit la réalisation d'une nouvelle unité de traitement du pétrole brut d'une

capacité de 31 500 barils par jour, ainsi que des installations destinées au traitement des gaz associés et des eaux produites. La durée de réalisation est estimée à 39 mois.

Selon Sonatrach, ce projet permettra d'accroître les capacités de production, d'améliorer l'efficacité de traitement et de renforcer les exportations énergétiques de l'Algérie, consolidant ainsi sa position de fournisseur fiable sur le marché international. La première phase du développement du champ, lancée en 2019, avait déjà permis de poser les bases de la production avec une capacité initiale d'environ 13 000 barils par jour.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de Sonatrach visant à valoriser les ressources nationales à travers des partenariats internationaux et à renforcer la contribution du secteur des hydrocarbures à l'économie nationale.

Enfin, les autorités ont rappelé l'importance du cadre juridique récemment mis en place, notamment la loi sur les hydrocarbures et celle sur l'investissement, qui visent à améliorer l'attractivité du secteur et à encourager les investissements étrangers.

R. N.

ECHANGES COMMERCIAUX ALGÉRO-MAURITANIEN

Une dynamique appelée à décupler

Le volume des échanges entre l'Algérie et la Mauritanie s'élève actuellement à 500 millions de dollars, avec des projections optimistes.

Le président du Conseil d'affaires algéro-mauritanien, Youcef Ghazi, a indiqué que le volume des échanges commerciaux entre l'Algérie et la Mauritanie s'élève actuellement à environ 500 millions de dollars. Il a toutefois estimé que ce niveau demeure en deçà des ambitions des deux pays, au regard des importantes potentialités économiques disponibles, malgré une progression significative ces dernières années, partant de 50 millions de dollars seulement.

S'exprimant, hier dans l'émission « Invité de la matinale » de la Radio nationale (Chaîne 1), à l'occasion de l'ouverture de la 8^e édition du Salon des produits algériens à Nouakchott, Youcef Ghazi a souligné que les perspectives sont favorables à une multiplication par dix des échanges commerciaux, notamment avec l'entrée en service du projet de route terrestre Tindouf-Zouérate. Il a qualifié cette manifestation, organisée par le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, de « pont stratégique » destiné à renforcer la coopération économique et commerciale entre les deux pays. Selon lui, cet événement traduit la profondeur des relations historiques et les liens de fraternité unissant l'Algérie et la Mauritanie.

Le responsable a précisé que le salon ne se limite plus à un espace de promotion commerciale, mais constitue désormais une plateforme concrète de concrétisation des orientations politiques en projets économiques. Cette édition réunit près de 350



entreprises algériennes opérant dans divers secteurs, illustrant une orientation croissante vers le marché mauritanien, considéré comme une porte d'entrée vers les marchés africains et un levier de diversification des exportations hors hydrocarbures.

Il a également mis en avant la dynamique créée par l'adhésion de l'Algérie à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), estimant qu'elle ouvre de nouvelles perspectives en matière d'intégra-

tion économique, de développement industriel et de partenariat intra-africain.

LE SECTEUR DU BTP EN TÊTE DES PARTICIPATIONS

Concernant les secteurs représentés, le président du Conseil d'affaires a indiqué que le bâtiment et les travaux publics occupent une place centrale, portés par l'expertise algérienne dans la réalisation de projets structurants tels que les barrages, les routes, les ponts, les chemins de fer et les

stations de dessalement d'eau de mer.

Le secteur de l'agriculture et des industries agroalimentaires participe avec 59 entreprises, reflétant une demande croissante sur le marché mauritanien et ouest-africain. Les industries chimiques, cosmétiques, énergétiques et plastiques sont représentées par 101 entreprises, suivies des industries pharmaceutiques (14 unités), ainsi que des industries électroniques et électroménagers (27 entreprises).

Les secteurs du fer et de la mécanique regroupent 37 entreprises, ceux du textile, de l'habillement et de la chaussure 33 entreprises, tandis que le transport et la logistique comptent 38 opérateurs. Plus de 30 start-ups prennent également part à cette édition, aux côtés d'acteurs du tourisme et de l'artisanat.

UNE COOPÉRATION EN PLEINE DYNAMIQUE

Évoquant les résultats de cette manifestation, Youcef Ghazi a estimé qu'ils sont globalement positifs, précisant que le succès ne se mesure pas uniquement au volume des ventes, mais également à la consolidation des relations économiques entre les deux pays. Il a enfin souligné l'existence de nouvelles opportunités de coopération, notamment dans le secteur du tourisme, en particulier le tourisme estival et thermal, soutenu par une hausse de la demande pour la destination algérienne et l'augmentation des liaisons aériennes entre l'Algérie et la Mauritanie.

STRATÉGIE NUMÉRIQUE 2025-2030

L'Algérie valide le ProDoc

L'Algérie et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont procédé, ce lundi 4 mai 2026, à la signature du document de projet (ProDoc) intitulé « Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de transformation numérique 2025-2030 ».

La cérémonie s'est tenue au siège du Haut-Commissariat à la numérisation, sous la supervision de la Haute-Commissaire, Mme Meriem Ben Mouloud, en présence de la représentante résidente

du PNUD en Algérie, Mme Natasha van Rijn, ainsi que de l'ambassadeur du Japon, M. Suzuki Kotaro. Ont également pris part à cette rencontre des représentants du ministère des Affaires étrangères, dont le directeur général des relations multilatérales, M. Mourabet Abdelghani.

Ce ProDoc s'inscrit dans le cadre de la coopération entre le Haut-Commissariat à la numérisation et le PNUD, avec l'appui du gouvernement japonais. Il vise à accompagner la mise en œuvre de

la stratégie nationale de transformation numérique.

À cette occasion, Mme Ben Mouloud a indiqué que ce partenariat contribuera à la réalisation des objectifs de la stratégie nationale, notamment à travers l'accompagnement de son plan exécutif 2027-2030. Elle a également mis en avant l'importance de l'axe consacré à l'économie numérique ainsi que le renforcement de la gestion du changement au sein des institutions publiques.

Elle a précisé que le plan d'ac-

tion 2025-2026 est déjà en cours d'exécution, permettant de consolider les acquis et de renforcer la dynamique de transformation numérique à l'échelle institutionnelle et économique.

De son côté, la représentante du PNUD a réaffirmé l'engagement de l'organisation à soutenir des politiques publiques innovantes, inclusives et durables, en cohérence avec la stratégie nationale et les Objectifs de développement durable. L'ambassadeur du Japon a, pour sa part, salué une

coopération qu'il a qualifiée de stratégique, soulignant sa contribution à l'accompagnement des réformes nationales, notamment dans les domaines de la numérisation et de l'innovation.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement de la déclaration d'intention signée le 26 octobre 2025. Il repose sur une vision commune faisant de la transformation numérique un levier de développement durable, de modernisation de l'administration et d'amélioration des services publics.

PARAPHARM EXPO

Place à l'innovation

La première édition du Salon "Parapharm Expo", dédié aux secteurs des compléments alimentaires et de la dermo-cosmétique, sera organisée du 18 au 21 mai courant au Palais des expositions (Pins maritimes, Alger), avec la participation de plus de 50 exposants, ont indiqué lundi les organisateurs dans un communiqué.

L'organisation de cet événement, « premier du genre en Algérie », vise à accompagner l'« évolution significative » que connaît le marché ces dernières années, portée par l'intérêt croissant des consommateurs pour la prévention, la nutrition, la beauté spécialisée, les produits naturels et les solutions de bien-être, explique la



même source.

Le salon est conçu pour répondre aux besoins d'un secteur en structuration, en offrant un espace de valorisation des innovations, de rencontres d'affaires et d'échanges entre les différents intervenants (laboratoires phar-

maceutiques et parapharmaceutiques, distributeurs et importateurs, start-up, fournisseurs de solutions retail et packaging).

L'événement sera marqué par l'organisation de plus de 20 conférences, panels et ateliers, animés par des experts, médecins, entre-

preneurs, spécialistes du retail et acteurs institutionnels, afin de partager leurs analyses, notamment sur les tendances de consommation en Algérie, la réglementation du secteur et les opportunités d'investissement.

Au cœur du salon, l'innovation sera mise à l'honneur à travers le « Pharma Innovation Challenge », un concours structuré autour d'une approche d'open innovation.

Parrainé par le ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, ce concours soulignera « l'importance accordée à l'innovation et à l'entrepreneuriat dans le développement du secteur », précisent les organisateurs.

PÉTROLE

Les prix en recul

Les contrats à terme sur les indices boursiers américains progressaient hier, signalant un rebond des actions, tandis que le pétrole enregistrait une légère baisse. Les tensions restent toutefois élevées au Moyen-Orient après des échanges de tirs entre les États-Unis et l'Iran dans le Golfe, alimentant les inquiétudes autour d'une trêve fragile. Vers 09H40 GMT, le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en juillet, perdait 1,62% à 112,59 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate, pour livraison en juin, tombait de 2,52% à 103,74 dollars.

REMISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE DE SAÏDA NAGHZA

Vers l'examen de la 3^e demande

La Cour suprême devrait prochainement se prononcer sur le pourvoi en cassation introduit dans le cadre de la troisième demande de liberté provisoire déposée au profit de Saïda Neghza. Cette requête a été formulée par son avocat, Me Walid Rahmouni, qui continue de plaider pour la remise en liberté de sa cliente, invoquant notamment la dégradation de son état de santé.



Par Redouane Hannachi

Cette nouvelle démarche intervient après le rejet, par la 10^e chambre pénale de la cour d'appel d'Alger, d'une deuxième demande de mise en liberté provisoire. La défense avait déjà sollicité une telle mesure, sans succès, en insistant sur la situation médicale de l'inculpée. Me Rahmouni a ainsi affirmé que l'état de santé de Saïda Neghza «s'est nettement

détérioré» depuis son incarcération, précisant qu'elle souffre de deux cancers, au foie et à la peau. Selon lui, son état nécessite une prise en charge urgente dans un établissement hospitalier spécialisé. Face à ces arguments, le procureur général s'est opposé à toute remise en liberté, estimant que les faits reprochés à l'accusée sont d'une gravité telle qu'ils ne permettent pas l'octroi d'une mesure de clémence. Il a également mis en garde contre les éventuelles répercussions qu'une

libération pourrait engendrer dans ce dossier sensible. Il convient de rappeler que la première demande de liberté provisoire avait déjà été rejetée par la première chambre pénale de la cour d'appel d'Alger.

Les magistrats avaient alors considéré que les motifs avancés par la défense, notamment ceux liés à la santé de l'accusée, n'étaient pas suffisamment fondés pour justifier une remise en liberté. Les avocats de la défense avaient pourtant soutenu que

l'état de leur cliente s'était considérablement aggravé depuis son placement en détention à la prison de Koléa, le 9 juillet dernier. Saïda Neghza a été condamnée à quatre ans de prison ferme, assortis d'une amende d'un million de dinars, dans le cadre de l'affaire dite de «l'achat de parrainages» lors de l'élection présidentielle de 2024. Elle avait été placée sous mandat de dépôt à l'audience. Peu avant le prononcé du verdict, elle avait été évacuée en urgence vers l'hôpital Mustapha-Pacha à la

suite d'un malaise. Lors du procès en appel, le procureur général près la cour d'Alger avait requis une peine de dix ans de prison ferme, accompagnée d'une amende d'un million de dinars, à l'encontre de l'ancienne présidente du Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), poursuivie pour fraude électorale et octroi d'avantages indus. Par ailleurs, le parquet de première instance avait requis huit ans de prison ferme contre ses deux fils, également impliqués dans l'affaire. En première instance, Saïda Neghza avait été condamnée à dix ans de prison ferme par le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed, spécialisé dans les affaires de corruption et de malversations. Lors des audiences, l'accusée avait fermement contesté les faits qui lui sont reprochés.

Elle avait notamment déclaré devant la présidente que «tous les inculpés sont innocents» et qu'aucune des personnes poursuivies dans ce dossier n'est impliquée, de près ou de loin, dans les accusations portées contre eux. Cette position de défense reste inchangée, alors que l'affaire suit désormais son cours devant la Cour suprême, appelée à trancher sur cette nouvelle demande de liberté provisoire. **R. H.**

AFFAIRE DE L'EX-CONSERVATEUR FONCIER DE BIR MOURAD RAÏS

Le pourvoi du procureur accepté

La chambre délictuelle et correctionnelle de la Cour suprême a récemment accepté le pourvoi en cassation introduit par le procureur général près la cour d'Alger dans l'affaire impliquant l'ex-conservateur foncier de Bir Mourad Raïs, Chambi Brahim. Cette décision intervient après la relaxe prononcée en appel par la 10^e chambre pénale de la cour d'Alger.

Les magistrats avaient estimé que les preuves légales et matérielles à charge n'étaient pas suffisantes pour établir la culpabilité de l'ancien responsable, poursuivi pour trafic d'influence et pour avoir prétendument délivré des autorisations d'extension concernant le projet immobilier «Abradj El Saada», situé à Bir Mourad Raïs. En conséquence, la peine de cinq ans de prison ferme, assortie de la saisie de ses biens,

requis par le procureur général, avait été annulée. L'ex-conservateur, qui avait passé plusieurs mois à l'établissement pénitentiaire d'El Harrach, a également été blanchi des accusations liées à l'octroi d'un lot de terrain supposément relevant du ministère de la Justice ou de celui de l'Hydraulique au profit des frères Serridj. À la barre, Chambi Brahim a rejeté l'ensemble des faits qui lui étaient reprochés lors de l'enquête préliminaire et de l'instruction judiciaire.

Il a affirmé que les frères Serridj étaient déjà en possession du terrain litigieux avant sa prise de fonctions à la tête de la conservation foncière, précisant n'avoir «signé aucun acte de possession ni d'hypothèque» en leur faveur. Il a également mis en cause Djamel Serridj, évoquant un usage de son influence en tant que promoteur

pour obtenir auprès de la Banque extérieure d'Algérie (BEA) des crédits importants, sans garanties suffisantes. Concernant la transformation d'un immeuble au sein du projet «Abradj El Saada», il a soutenu que les constructions existaient déjà et qu'aucune directive n'avait été donnée de sa part.

De leur côté, les avocats de la défense ont plaidé la relaxe, estimant que leur client ne pouvait être tenu pour responsable de dépassements imputables à l'administration foncière. Ils ont également critiqué l'absence de convocation d'un témoin clé, une responsable des crédits bancaires, qui, selon eux, aurait pu éclairer les conditions d'octroi des financements accordés à la famille Serridj. Pour rappel, lors du procès en première instance devant le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi

M'hamed, Chambi Brahim avait été condamné à cinq ans de prison ferme. Dans ce même dossier, l'homme d'affaires Djamel Serridj a été condamné à dix ans de prison ferme, assortis d'une amende de huit millions de dinars. Ses frères ont écopé de quatre ans de prison chacun, avec les mêmes sanctions financières et la confiscation de leurs biens et comptes bancaires. Les poursuites retenues portent notamment sur l'abus d'influence, la dilapidation de fonds publics, le blanchiment d'argent et l'utilisation illégale de ressources à des fins personnelles. Avec l'acceptation du pourvoi en cassation, l'affaire connaît un nouveau rebondissement judiciaire et devrait être réexaminée conformément aux procédures en vigueur. **R. H.**

PLAINTÉ DE LA FAMILLE BEN BELLA

Le procès de Saad Bouakba renvoyé

Le procès en appel de l'écrivain et chroniqueur Saad Bouakba a été renvoyé au 2 juin prochain par la présidente de la 10^e chambre pénale de la cour d'Alger, à la demande de la défense. En première instance, le prévenu avait été condamné à trois ans de prison avec sursis dans l'affaire qui l'oppose à la famille du défunt président Ahmed Ben Bella. Le tribunal correctionnel de Bir Mourad Raïs avait également ordonné la fermeture de la chaîne « Roïya News » ainsi que la confiscation de son matériel. Son directeur a,

de son côté, écopé d'une peine d'un an de prison ferme. Lors du procès, le procureur de la République avait requis cinq ans de prison ferme à l'encontre de Saad Bouakba, et deux ans contre le directeur de la chaîne. La défense a plaidé la relaxe pure et simple, soulignant le parcours du journaliste, présenté comme «un doyen de la presse nationale ayant combattu le terrorisme durant la décennie noire», et estimant qu'il ne méritait pas une telle condamnation pour «un avis mal interprété». Dans un communiqué rendu

public le 27 décembre dernier, le parquet du tribunal de Bir Mourad Raïs avait indiqué que Saad Bouakba avait été placé en détention provisoire pour «diffamation», à la suite d'une plainte déposée par Mahdia Ben Bella, fille de l'ancien président. Selon la même source, la plaignante reprochait au journaliste des propos tenus lors d'une émission diffusée sur une chaîne électronique, dans laquelle il évoquait la gestion des fonds du Front de libération nationale (FLN) par certains dirigeants historiques. Des déclarations jugées

attentatoires à la mémoire du défunt président et aux symboles de la Révolution. À l'issue de l'enquête, Saad Bouakba a été poursuivi pour «diffamation» et «atteinte aux symboles de la Révolution», et placé sous mandat de dépôt, tandis que le gérant de la chaîne ayant diffusé l'émission a été remis en liberté. Il est à noter que, selon la défense, la fille du défunt président a finalement retiré sa plainte, dans un geste qualifié d'«humain», après avoir accordé son pardon au mis en cause. **R. H.**

ACCUEIL DES PÈLERINS À DJEDDAH

Toutes les conditions réunies

Toutes les conditions ont été réunies pour accueillir les premiers groupes de pèlerins algériens à l'aéroport de Djeddah, a assuré le chef du centre de La Mecque de la mission algérienne du hadj, Youcef Baroud.

Lors d'une rencontre avec les chefs de délégations et des bureaux de services de terrain du centre de la mission à La Mecque, Baroud a précisé que «tous les indicateurs du travail intensif mené sur le terrain par les membres de la mission confirment que tout est fin prêt pour accueillir les pèlerins algériens qui arriveront progressivement à partir de cet après-midi». Un total de 68 vols de pèlerins devra atterrir à l'aéroport de Djeddah et 73 autres à Médine, le dernier vol étant programmé pour le 21 mai. Dans ce cadre, Baroud a pris connaissance de rapports relatifs aux différentes mesures et dispositions prises dans les domaines de la restauration, des services de santé et des affaires consulaires, en prévision de l'arrivée du premier groupe de pèlerins algériens à La Mecque. Il a également fait savoir que 53 hôtels ont été mobilisés, dont 21 destinés à l'hébergement des pèlerins relevant de l'Office national du pèlerinage et de la Omra (ONPO), le reste étant réservé aux pèlerins voyageant par le



biais des agences de tourisme.

ARRIVÉE HIER DU PREMIER VOL

Le premier groupe de pèlerins algériens

est arrivé hier matin à La Mecque via l'aéroport de Djeddah, où il a été accueilli par le consul général d'Algérie à Djeddah, Mohamed El Habib Zahana, ainsi que par le chef

du centre de Djeddah de la mission algérienne du hadj, Badreddine Filali. La mission algérienne a mis en place et assuré toutes les facilités nécessaires pour les pèlerins algériens, ce qui leur a permis d'accomplir les formalités à l'aéroport de Djeddah en toute fluidité. Dans une déclaration à la presse, le consul général a affirmé que «toutes les dispositions sont prises pour poursuivre l'accueil des pèlerins algériens dans les meilleures conditions et faciliter leur transfert vers La Mecque». De son côté, le chef du centre de Djeddah de la mission algérienne du Hadj a souligné «l'importance de la coordination entre les membres de la mission afin de fournir les meilleurs services aux pèlerins», précisant que «le centre de Djeddah constitue un point de transit pour les pèlerins algériens, en plus du centre de Médine, en direction de La Mecque». Il est à noter que les vols de transport des pèlerins algériens vers les lieux saints se poursuivent depuis le lancement des premiers vols le 29 avril dernier à destination de Médine.

ACCIDENT DE LA ROUTE

15 blessés à Béchar

Un accident de la circulation, survenu lundi à 25 km au nord d'Abadla, dans la wilaya de Bechar, a fait 15 blessés, dont deux grièvement, a-t-on appris de la direction locale de la Protection civile. L'accident est survenu à la suite du dérapage et le renversement d'un bus sur la route nationale RN 6A, à 25 km au nord de la commune d'Abadla, a indiqué le lieutenant Aboubakr Essedik Baali, chargé de la communication au sein de la direction locale. Les personnes blessées ont été secourues et évacuées par les éléments de l'unité secondaire de la Protection civile d'Abadla vers l'établissement public hospitalier Bechri Belkacem du chef-lieu de cette commune, où ils ont été pris en charge, a expliqué la même source. Le wali de Bechar, Ahmed Benyoucef, accompagné du président de l'Assemblée populaire de wilaya, s'est rendu sur place pour s'enquérir de l'état de santé des blessés. Une enquête a été ouverte par les services compétents pour déterminer les circonstances exactes de cet accident.

UN ACCIDENT DE BUS FAIT SIX BLESSÉS À MÉDÉA

Un accident de la circulation s'est produit dans la wilaya de Médéa, faisant six blessés. Les victimes, âgées de 19 à 46 ans, ont subi diverses blessures, indique la Protection civile, précisant qu'«elles ont reçu les premiers soins sur place avant d'être évacuées vers l'hôpital local pour une prise en charge médicale». L'intervention des services de secours a eu lieu à 23h49 suite au signalement d'un accident impliquant un bus.

Il s'agit d'un dérapage survenu au niveau du deuxième tunnel de l'autoroute, en direction de Blida, dans la commune d'El Hamdania, daïra d'Ouezra. Les équipes de la Protection civile se sont rapidement rendues sur les lieux afin de sécuriser la zone, porter assistance aux blessés et organiser leur transfert vers l'établissement hospitalier. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de cet accident.

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DESTINÉS AUX JEUNES

Accélération de la procédure

Le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, Mustapha Hidaoui, a insisté, lundi, sur la nécessité d'accélérer la cadence de mise en œuvre des projets destinés aux jeunes et de renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation continue, indique un communiqué du ministère. Hidaoui a présidé une réunion périodique

avec des cadres de l'administration centrale du ministère de la Jeunesse, consacrée à «l'examen de l'état d'avancement des missions confiées à plusieurs cadres et directions centrales, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des programmes et projets du secteur» et à «la coordination des efforts pour atteindre les objectifs du plan d'action du

ministère pour le reste de l'année en cours», précise le communiqué. Lors de cette réunion, le ministre a souligné «l'importance de l'action participative et de la complémentarité entre les directions pour obtenir de meilleurs résultats», insistant sur «la nécessité d'accélérer la cadence de mise en œuvre des projets destinés aux jeunes et de

renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation continue». Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de «la série de réunions périodiques supervisées par le ministre pour évaluer les activités du secteur et assurer leur cohérence avec les orientations stratégiques des hautes autorités du pays en faveur de la jeunesse», conclut le communiqué.

GUERRE D'ALGÉRIE

Il y a 70 ans, un Oradour-sur-Glane en Kabylie

«Un massacre en Kabylie» est un livre-événement. Prolongeant une enquête menée pour Mediapart, Safia Kessas et Fabrice Riceputi y dévoilent l'ampleur d'un crime de guerre commis par l'armée française le 23 mai 1956, des assassinats de civils et des viols collectifs. Le révèle un massacre colonial commis le 23 mai 1956, pendant la guerre d'Algérie, dans trois villages de Kabylie où des unités de l'armée française assassinèrent impitoyablement, durant quelques heures, le temps d'une petite journée, toute

une population civile, pacifique et désarmée, par représailles préméditées contre un maquis indépendantiste tout proche. Au bas mot soixante-quinze (75) habitants y ont perdu la vie.

Mais ce ne furent pas les seules victimes.

Réussissant à lever le voile sur le tabou des violences sexuelles comme armes de guerre, cette enquête historique établit que, durant cette expédition punitive, nombre de femmes furent violées.

Une pratique dont la banalité

est résumée par cette phrase de l'un des massacreurs, entendue par un témoin : «Les femmes qui nous plaisent, on les baise ; les hommes qui ne nous plaisent pas, on les tue».

Cette enquête au présent met au jour un passé enfoui qui s'ajoute aux nombreuses pièces à conviction attestant des crimes du colonialisme français.

L'implacable documentation de cet «Oradour-sur-Glane» algérien parmi tant d'autres, sur la longue durée de la conquête puis de l'occupation françaises en

Algérie, contredit, à elle seule, le négationnisme des crimes coloniaux dont le retour en force dans le débat public fait aujourd'hui le lit des idéologies racistes, suprémacistes et fascistes.

Les victimes de cette tragédie qui a ensanglanté la vallée de la Soummam, non loin du village où se tint, quelques mois plus tard, le 20 août 1956, le congrès du FLN qui adopta la plate-forme de la Soummam, ne sont ni des militants ni des citoyens, encore moins des cadres du FLN.

DÉMANTÈLEMENT D'UN RÉSEAU CRIMINEL À TISSEMSILT

Récupération de 17 véhicules volés

Les services de la sûreté de la wilaya de Tissemsilt ont démantelé deux réseaux criminels spécialisés dans le vol et le trafic de véhicules, lors de deux opérations ayant conduit à l'arrestation de cinq individus et à la récupération de 17 véhicules, indique lundi un communiqué de ce corps de sécurité. Selon cette source, la première opération, menée par la brigade de lutte contre le vol de véhicules du service de police judiciaire sous la supervision du parquet territorialement compétent, a ciblé un réseau spécialisé dans le trafic international de véhicules et la falsification

de documents officiels. Cette intervention a permis l'arrestation de deux personnes et la récupération de 14 véhicules de différents types. La deuxième opération, conduite par la même brigade à l'issue de plusieurs mois d'enquêtes de terrain et de travail de renseignement, a permis de neutraliser un réseau local spécialisé dans le vol de véhicules et la falsification des documents après le vol. Trois individus ont été arrêtés et trois véhicules touristiques récupérés. Tous les suspects ont été présentés devant les juridictions compétentes, conclut le communiqué.



ALERTE MAXIMALE DANS LE DÉTROIT D'ORMUZ

Navigation en danger

Dans ce contexte, la moindre erreur de calcul pourrait avoir des conséquences graves, et le monde entier observe le détroit d'Ormuz avec une attention accrue.

Le détroit d'Ormuz est devenu le théâtre d'une confrontation ouverte, après que les forces iraniennes ont lancé une série de missiles de croisière, de drones et de petites embarcations contre des navires de la marine américaine et des navires commerciaux. Cette offensive intervient alors que l'armée américaine venait de lancer l'opération «Projet Liberté», visant à rétablir la navigation et à dégager les navires bloqués dans la zone.

UNE TRÊVE FRAGILISÉE

Cette escalade met sous pression la fragile trêve en place, avec l'extension des tirs aux navires commerciaux et aux Émirats arabes unis. Selon le commandement central américain (Centcom), deux navires militaires américains ont traversé le détroit, tandis que Téhéran a nié le passage de tout navire commercial. L'état-major iranien et le Corps des Gardiens de la Révolution ont averti que tout passage sans coordination serait considéré comme une cible.

Les tensions se sont également fait sentir aux Émirats. Le ministère de la Défense a annoncé avoir intercepté 12 missiles balistiques, trois missiles de croisière et quatre drones lancés par l'Iran vers le territoire émirati. Dans l'émirat de Fujairah, une installation industrielle pétrolière a été touchée par un drone, faisant trois blessés. D'autres incidents ont été signalés près



du détroit : un incendie et une explosion se sont produits sur un navire sud-coréen, tandis qu'un pétrolier vide appartenant à «ADNOC» a été visé par deux drones, selon les autorités émiraties. Les centres de navigation maintiennent le niveau de menace dans le détroit d'Hormuz à un stade «critique». Face à cette escalade, l'amiral Brad Cooper, commandant du Centcom, a indi-

qué que les forces américaines avaient détruit six petites embarcations iraniennes et intercepté des missiles et drones lancés par Téhéran. Il a souligné que l'Iran avait tenté de perturber la navigation commerciale, sans succès, et a averti les forces iraniennes de «rester totalement éloignées» des installations militaires américaines, précisant que le blocus militaire sur l'Iran

«dépassé les attentes».

UN POINT NÉVRALGIQUE POUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

Cette crise intervient dans un contexte régional déjà tendu, où le Moyen-Orient observe de près les relations entre Washington et Téhéran. Le détroit d'Ormuz, par lequel transite près d'un cinquième du pétrole mondial, reste un point stratégique majeur. Toute perturbation durable de la navigation pourrait avoir des répercussions immédiates sur les prix du pétrole et la sécurité énergétique mondiale.

Par ailleurs, la multiplication des incidents militaires et des attaques ciblées soulève des questions sur la stabilité régionale et la capacité des puissances locales à contenir les risques d'une escalade majeure. Les pays voisins, notamment l'Arabie saoudite et le Koweït, suivent la situation avec inquiétude, conscients qu'une confrontation prolongée pourrait rapidement dépasser les frontières du détroit.

La communauté internationale appelle à la retenue et à la coordination, alors que l'Iran maintient une posture défensive et insiste sur la souveraineté de ses eaux territoriales. Dans ce contexte, la moindre erreur de calcul pourrait avoir des conséquences graves, et le monde entier observe le détroit d'Ormuz avec une attention accrue.

R.I/agences

CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

Moscou décrète un cessez-le-feu d'un jour

La Russie a annoncé l'instauration d'un cessez-le-feu unilatéral avec l'Ukraine du 8 au 9 mai 2026, coïncidant avec les commémorations du «Jour de la Victoire» célébré à Moscou. Cette date, hautement symbolique pour la Russie, marque l'anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Moscou a toutefois averti qu'en cas de violation de cette trêve, une «importante frappe de représailles» pourrait être menée contre Kiev, accentuant la tension autour d'un cessez-le-feu déjà fragilisé par des échanges de condi-

tions et de déclarations contradictoires.

RÉPONSE IMMÉDIATE DE KIEV

L'Ukraine a réagi en annonçant sa propre trêve à partir du 6 mai, remettant en cause la crédibilité de l'initiative russe. Les autorités ukrainiennes estiment que la proposition de Moscou, limitée à une période correspondant à un événement militaire russe, n'est «pas sérieuse». Le président ukrainien Volodymyr Zelensky a déclaré sur le réseau social X qu'aucune

demande officielle n'avait été transmise à Kiev concernant les modalités de cette trêve. Il a également affirmé que la Russie craignait les capacités de frappe ukrainiennes, notamment les drones. Selon l'Agence France-Presse (AFP), cet échange intervient dans un contexte de ralentissement des efforts diplomatiques internationaux, notamment ceux menés par les États-Unis, désormais davantage concentrés sur les tensions au Moyen-Orient. Des sources diplomatiques indiquent par ailleurs que le président

russe Vladimir Poutine aurait évoqué cette trêve lors d'un échange téléphonique avec l'ancien président américain Donald Trump, sans qu'aucun cadre formel n'ait été établi à ce stade.

UNE TRÊVE SOUS TENSION

Sur le terrain, la situation reste marquée par une intensification des hostilités. Lundi, des frappes russes ont causé la mort d'au moins neuf personnes en Ukraine, selon les autorités locales. Dans le même temps, un drone ukrainien s'est écrasé sur

un immeuble résidentiel à Moscou, illustrant la poursuite des attaques réciproques. Alors que les deux parties avancent des propositions de cessez-le-feu différentes et non coordonnées, la perspective d'une désescalade durable semble encore lointaine. Entre annonces politiques, avertissements militaires et frappes sur le terrain, la trêve de mai apparaît pour l'instant davantage comme un nouvel épisode de communication stratégique que comme une véritable pause dans les combats.

RENCONTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE SIONISTE

Les conditions de Joseph Aoun

Le président libanais Joseph Aoun a souligné la nécessité de parvenir à un accord sécuritaire et à un cessez-le-feu des attaques sionistes avant toute rencontre avec le Premier ministre sioniste Benjamin Netanyahu, affirmant que le moment n'est pas encore approprié pour une telle entrevue. Il a toutefois insisté sur le fait qu'il n'y aura pas de retour en arrière dans la voie des négociations avec l'entité sioniste, estimant qu'aucune autre option n'est disponible, et a qualifié les discussions menées à Washington de développement important et d'opportunité majeure pour le Liban.

Le Premier ministre libanais Nawaf Salam a, de son côté, réaffirmé que la décision de limiter la



détention des armes aux seules institutions de l'État constitue une orientation ferme et irréversible. Il a précisé que les décisions prises par le Conseil des ministres seront appliquées dans leur intégralité.

L'ambassadeur des États-Unis à Beyrouth, Michel Issa, a renouvelé son appel à une rencontre entre le président Joseph Aoun et le président américain Donald Trump, estimant qu'un tel rendez-vous ne représente ni une concession ni une défaite. Il a effectué des rencontres avec le patriarche maronite Béchara Raï et le président du Parlement Nabih Berri.

En réaction, un député du Hezbollah a demandé que Michel Issa soit déclaré persona non grata, à la suite de déclarations dans lesquelles l'ambassadeur avait appelé certains partisans du parti ayant tenu des propos offensants à l'égard du patriarche Raï à «chercher un autre pays».

SYRIE

Un remaniement ministériel attendu

Des sources proches du gouvernement syrien ont indiqué qu'un remaniement ministériel devrait intervenir dans les prochains jours, accompagné de mouvements de mutation touchant plusieurs gouverneurs.

Selon ces mêmes sources, le remaniement concernerait principalement les ministères de services, notamment l'Administration locale et l'Environnement, la Santé, la Jeunesse et les Sports, l'Agriculture, les Transports, ainsi que l'Éducation et l'Enseignement supérieur. En revanche, aucun changement n'est prévu au niveau des portefeuilles dits souverains. Le directeur exécutif du centre de recherche «Jusoor for Studies», Wael al-Oun, estime que ce type de réajustement est généralement lié à des dynamiques politiques parallèles, comme la tenue des premières sessions du Parlement syrien ou encore l'évolution des relations avec les Forces démocratiques syriennes (FDS). Il considère que les indicateurs actuels ne permettent pas encore de conclure à un changement gouvernemental global ou à la formation d'un nouvel exécutif.

Il ajoute que la prochaine phase pourrait voir l'intégration de figures issues des FDS dans des postes de responsabilité, notamment comme ministres, adjoints ou gouverneurs, dans le cadre d'une approche fondée sur la participation politique et le partage du pouvoir.

●FC BARCELONE INTÉRÊT POUR BASTONI

Champion d'Italie après sa victoire contre Parme (2-0), l'Inter Milan célèbre son 21e Scudetto, tandis que le mercato commence déjà à agiter les coulisses.



Le président de l'Inter Milan, Giuseppe Marotta, a confirmé un intérêt du FC Barcelone pour Alessandro Bastoni, tout en précisant qu'il reste limité : « C'est encore superficiel et rien de concret. » Sous contrat jusqu'en 2028, le défenseur italien est jugé indispensable par le club lombard. Marotta a insisté : aucun départ n'est envisagé sans volonté du joueur. Arrivé en 2017, Bastoni reste un cadre de l'Inter malgré une saison 2025-2026 marquée par des polémiques et des désillusions sportives, notamment en Ligue des champions et avec la sélection italienne.

●REAL MADRID UNAI EMERY DANS LE VISEUR

Unai Emery, ancien coach du FC Séville, va-t-il retrouver la Liga la saison prochaine ? Rien n'est moins sûr.



Pourtant, le Real Madrid aurait fait de l'ancien coach du PSG l'une de ses principales cibles pour le poste d'entraîneur à partir de la saison prochaine, rapporte « mercatofootanglais.com ». Emery a rejoint Aston Villa en tant que successeur de Steven Gerrard en novembre 2022 et est sous contrat à Villa Park jusqu'à l'été 2029.

Selon TalkSport, Unai Emery figurerait tout en haut de la liste des dirigeants du Real Madrid. Le club espagnol cherche à nommer un nouvel entraîneur après la prise de fonction d'Alvaro Arbeloa suite au limogeage de Xabi Alonso en janvier.

●FENERBAHCE LE RÊVE MOHAMED SALAH

Mohamed Salah s'invite dans la campagne électorale de Fenerbahçe. À l'approche de l'assemblée générale, certains candidats misent sur des noms prestigieux pour marquer les esprits. Parmi eux, Mehmet Ali Aydınlar aurait fait de l'ailier de Liverpool FC sa priorité absolue. En fin de contrat cet été, Salah devrait quitter l'Angleterre, ce qui attise les convoitises.

Le dirigeant turc serait prêt à mobiliser d'importants moyens financiers pour tenter de convaincre le joueur de 33 ans, malgré une concurrence féroce, notamment venue d'Arabie saoudite. Dans ce contexte électoral, l'arrivée d'une star mondiale comme Salah représenterait un signal fort envoyé aux supporters et un atout majeur dans la course à la présidence. Pour l'instant, le dossier reste au stade des intentions, mais il illustre clairement les ambitions XXL affichées en coulisses.

●MANCHESTER UNITED CARRICK HÉSITANT SUR SON AVENIR

Il est trop tôt pour faire un choix. À la suite de la victoire spectaculaire de Manchester United face à Liverpool dimanche passé (3-2), Michael Carrick, entraîneur intérimaire des Red Devils, a été interrogé par Sky Sports sur son avenir sur le banc mancunien.

L'ancien international anglais, en fin de contrat en juin prochain, a légèrement botté en touche.

« Il ne s'agit pas de ce que j'aime ou de ce

que je n'aime pas. Je n'ai pas mon mot à dire là-dessus, a-t-il lâché. Tout s'est très bien passé, nous connaissons la situation et savons où nous en sommes. Je suis satisfait de notre situation actuelle et nous voulons continuer à nous améliorer. Nous verrons ce qui se passera ensuite. Pour l'instant, ce n'est pas quelque chose à quoi je pense. » Nommé en janvier dernier, un temps où MU n'était que l'ombre de lui-même, l'ancien

milieu de terrain a sacrément redressé la barre. Avec un bilan de 10 victoires en 14 matchs, pour deux nuls et deux défaites, Carrick glane en moyenne 2,29 points par match en championnat. Une performance impressionnante qui permet aux Mancuniens d'être d'ores et déjà assurés de terminer sur le podium et donc de retrouver la Ligue des champions pour la première fois depuis la saison 2023-2024.

CHAMPIONS LEAGUE

Bayern Munich- PSG : Choc décisif à l'Allianz Arena

La qualification pour la finale se jouera dans une ambiance électrique.

Après une première manche spectaculaire, déjà entrée dans la légende et remportée par le Paris Saint-Germain (5-4), les Parisiens ont pris une petite option sur la qualification pour la finale de la Ligue des Champions avant le match retour prévu ce mercredi soir (21h) sur la pelouse du Bayern Munich.

Mené après le match aller (5-4), le Bayern Munich n'a pourtant pas dit son dernier mot. Les Bavarois ont montré à Paris une capacité impressionnante à revenir dans la rencontre, malgré un début compliqué. Cette force de réaction sera un atout majeur pour aborder ce retour.

À domicile, le Bayern devrait adopter une approche résolument offensive. Poussé par son public, le club allemand n'aura pas d'autre choix que de prendre le jeu à son compte pour refaire son retard. L'intensité mise dès les premières minutes pourrait poser de gros problèmes au PSG, notamment dans la gestion du pressing.

Mais cette nécessité d'attaquer pourrait aussi exposer les



François Denat - CulturePSG

Munichois. Déjà en difficulté défensivement à l'aller, ils devront impérativement corriger leurs erreurs pour ne pas offrir trop d'espaces à une attaque parisienne redoutable en transition.

Avec cinq buts inscrits lors du match aller, le PSG a marqué les esprits. L'efficacité offensive des Parisiens leur permet d'aborder ce déplacement avec confiance, mais l'avance reste fragile. La grande question pour Luis Enrique sera l'approche à adopter : gérer ou continuer à jouer ? Au vu du profil de son équipe, Paris devrait rester fidèle à ses prin-

cipes, en cherchant à conserver le ballon tout en exploitant les espaces laissés par un Bayern obligé de se découvrir. Cependant, les quatre buts encaissés à l'aller rappellent que tout n'est pas maîtrisé défensivement. Face à la puissance offensive allemande, la moindre baisse de concentration pourrait relancer totalement le suspense. Pour ce déplacement décisif en Allemagne, Luis Enrique devra composer avec l'absence d'Achraf Hakimi sur le flanc droit de la défense. Warren Zaire-Emery est pressenti pour pallier cette absence au sein d'un collectif parisien

jugé particulièrement solide par certains consultants. Tandis que Kompany devra se passer de Gnabry et Guerreiro. Les affrontements entre le PSG et le Bayern Munich sont devenus des rendez-vous majeurs du football européen, souvent spectaculaires et indécis. Dernièrement, ils tournent à l'avantage des Bavarois.

La qualification se jouera dans une ambiance électrique, alors que le Bayern Munich n'a d'autre choix que de l'emporter pour inverser la tendance. Le vainqueur de ce duel rejoindra la finale de la plus prestigieuse des compétitions de clubs.

●PREMIER LEAGUE MAN CITY LÂCHE DES POINTS

Les fans d'Arsenal ont poussé un soupir de soulagement en voyant que Manchester City n'est pas sans faille et peut aussi succomber à la pression dans cette dernière ligne droite incroyablement serrée de la Premier League. Les fans de Manchester City ont été déçus et inquiets, mais aussi pleins d'espoir après que Jérémy Doku a sauvé un point dans les dernières secondes du match contre Everton, au cours duquel ils sont passés d'une avance de 1-0 dans les 70 premières minutes, à une défaite de 3-1, puis à une fin de match à 3-3. Ce résultat laisse Arsenal cinq points au-dessus de Manchester City, mais la distance sera de deux si Manchester City gagne son match retardé contre Crystal Palace, prévu pour le 13 mai.



Arsenal a l'avantage et une meilleure moyenne de buts grâce à sa victoire 3-0 sur Fulham, mais s'il perd l'un des trois derniers matches de championnat et que City les gagne tous, City remporterait quand même le championnat... grâce au but de Doku à la dernière minute lundi

Entre temps, Chelsea s'est complètement écroulé contre Nottingham Forest. Pourtant opposés à une formation remaniée et qui est à la lutte pour le maintien, les Blues n'ont rien montré et ont

été lourdement battus 3-1, au point d'en dégoûter une partie des supporters londoniens, qui ont quitté Stamford Bridge avant la fin du match. Et après une saison à rebondissements où trois entraîneurs ont pris l'équipe en main, les joueurs sont logiquement les premiers pointés du doigt. De ce fait, il faudrait un effondrement des concurrents au classement et une victoire d'Aston Villa en finale de Ligue Europa pour espérer voir Chelsea en Ligue des Champions la saison prochaine...

FINALE MAMELODI SUNDOWNS-AS FAR L'ARBITRE CONTROVERSÉ

De retour pour jouer un mauvais tour ? L'arbitre congolais Jean-Jacques Ndala a été désigné pour officier lors de la finale aller de la Ligue des champions de la CAF entre le Mamelodi Sundowns et l'AS Far. La première manche de la double confrontation se jouera sur le terrain des Sundowns, à Pretoria, le 17 mai. L'homme de 38 ans s'est fait un nom durant la finale de la dernière CAN entre le Sénégal et le Maroc, avec des événements qui ont suscité de nombreuses polémiques. Malgré sa prestation controversée, Jean-Jacques Ndala a maintenu la confiance de la CAF, qui lui a confié le sifflet de Young Africans-JS Kabylie en phase de poules de la compétition, le 5 février dernier et le 14 mars, à l'occasion du quart de finale de la Coupe de la CAF entre Al-Masry et le CR Belouizdad. Pour rappel, il ne fait pas partie des 52 arbitres désignés pour la phase finale de la Coupe du monde 2026.

LIGUE 1

Le CR Belouizdad se relance

A la faveur de ce succès, le Chabab s'empare de la sixième place avec 41 points, et revient à quatre longueurs du podium.

Quelques jours après sa défaite en finale de la Coupe d'Algérie, le CR Belouizdad a su réagir en s'imposant face à USM Khenchela (3-1), avant-hier soir au stade Stade Nelson Mandela, en match de mise à jour de la 18e journée de Ligue 1.

Dans une enceinte clairesmée, le Chabab a rapidement pris les commandes de la rencontre. Zakaria Meziane a ouvert le score à la 24e minute, avant que le capitaine Sofiane Benguit ne double la mise sur penalty dix minutes plus tard (34e).

Malgré ce début difficile, les Khenchelis ont su réagir. Les « Siskaoua » ont réduit l'écart juste avant la pause grâce au Camerounais Junior Etouga (42e), relançant brièvement le suspense.

Au retour des vestiaires, le



CR Belouizdad a rapidement repris le contrôle. Abdelraouf Boukhanoucha a inscrit le troisième but dès la 49e minute,

mettant son équipe à l'abri. Par la suite, le gardien Moustapha Chaâl s'est illustré à plusieurs reprises pour préserver

l'avantage des siens.

Grâce à ce succès, le Chabab grimpe à la sixième place avec 41 points, revenant à quatre longueurs du podium. De son côté, l'USM Khenchela, entraînée par Billel Dziri, stagne à la neuvième position avec 34 unités. Après avoir vu s'envoler deux objectifs majeurs en quelques jours — la Coupe de la Confédération et la Coupe d'Algérie — le CRB tentera désormais de sauver sa saison en décrochant une qualification pour une compétition continentale. Par ailleurs, l'autre match de mise à jour entre USM Alger et Paradou AC a été reporté. Cette décision vise à permettre aux « Rouge et Noir » de préparer dans les meilleures conditions la finale aller de la Coupe de la Confédération face au Zamalek SC, prévue samedi prochain au stade du 5-Juillet (20h00).

O.MARSEILLE

Abdelli écarté jusqu'à la fin de la saison

Coup dur pour l'international algérien, Himad Abdelli. Déjà écarté du groupe pour le déplacement à Nantes (défaite 3-0), le milieu offensif ne devrait plus rejouer cette saison avec l'Olympique de Marseille. Arrivé cet hiver avec l'envie de réaliser un rêve, l'ancien joueur d'Angers déçoit. À 26 ans, l'international algérien n'a jamais réussi à s'imposer, affichant un niveau bien en deçà de ses standards aperçus au SCO. Une déception pour le staff marseillais, qui attendait bien plus de sa recrue. L'épisode de trop ? Sa perte de balle face à l'OGC Nice (1-1), le 26 avril, directement à l'origine d'un penalty. Un fait de jeu qui aurait provoqué une vive altercation avec son entraîneur. Depuis, le ton s'est durci. Selon plusieurs sources, le coach olympien aurait tranché : Abdelli est mis à l'écart jusqu'à la fin de l'exercice. Au-delà de cette erreur, c'est son attitude et son rendement global qui interrogent en interne. L'avenir du milieu de terrain s'assombrit déjà. En coulisses, un départ lors du mercato estival est évoqué, sauf improbable retournement de situation. Dans le même temps, d'autres cas agitent la Commanderie. Celui de Mason Greenwood notamment, dont l'implication est parfois remise en question. Mais à la différence d'Abdelli, son poids sportif pourrait bien lui éviter une sanction aussi radicale.

TENNIS-U14

Deux tournois internationaux à Alger

L'Algérie accueillera au mois de juin prochain deux importantes compétitions internationales de tennis dans la catégorie des moins de 14 ans, a annoncé avant-hier la Fédération algérienne de tennis (FAT). « Le premier tournoi se déroulera du 21 au 24 juin au Tennis Club de Bach Djarah (Alger), et il sera immédiatement suivi du deuxième tournoi, prévu du 25 au 28 du même mois, au même endroit », a indiqué l'instance fédérale dans un communiqué diffusé sur ses réseaux sociaux. Les deux épreuves, inscrites au circuit ITF/CAT U14, seront classées Grade 2. Chacune d'elles sera précédée d'une phase de qualifications, a-t-on précisé de même source.

L'Algérie s'apprête également à accueillir l'édition 2026 des Championnats arabes U14, prévue du 6 au 13 juillet 2026, au Tennis Club de Bach Djarah.

JEUX UNIVERSITAIRES

Anfal Azaïdj survole l'athlétisme avec quatre titres

La demi-fondiste algérienne Anfal Azaïdj s'est illustrée lors de la 19e édition des Jeux universitaires nationaux à Biskra en remportant quatre médailles d'or. Licenciée au club de Kasr El Boukhari, elle a dominé le 800 m et le 1500 m, puis s'est imposée dans les relais 4x100 m et 4x400 m. Cette performance confirme sa progression et son potentiel pour les prochaines compétitions nationales et internationales. La compétition, qui réunit environ 1 800 athlètes issus de 39 wilayas, propose 16 disciplines sportives, individuelles et collectives.

4 MILLIARDS POUR UN JOUEUR FANTÔME

Le CS Constantine paie son incompetence

Qu'un club paie près de 4 milliards de centimes pour un joueur qui n'a jamais porté son maillot a de quoi choquer. Mais dans le cas du CS Constantine, ce n'est ni un scandale isolé, ni une injustice : c'est la conséquence directe d'une gestion défailante.

L'affaire Samson n'a rien d'un mystère. Elle obéit à une règle simple du football moderne : un contrat signé engage, point final.

Peu importe que le joueur n'ait jamais rejoint l'équipe ou foulé la pelouse. Devant la FIFA, seules comptent les obligations écrites. Et en les négligeant, le CSC s'est lui-même piégé. Ce qui choque réellement, ce n'est pas la décision, mais ce qu'elle révèle. Comment un club professionnel peut-il s'engager contractuellement sans verrouiller les conditions les plus élémentaires ? Où sont les

garde-fous juridiques ? Où est le contrôle interne ? À ce niveau, il ne s'agit plus d'erreurs, mais d'une faillite organisationnelle.

Et le plus inquiétant, c'est que ce dossier n'est pas un accident. Depuis 2019, près de 20 milliards de centimes se sont évaporés dans des litiges similaires. Une hémorragie financière qui traduit une culture persistante de l'improvisation, loin des standards du

football professionnel.

La sanction — une interdiction de recrutement — n'est que la suite logique. Elle ne punit pas seulement une faute : elle sanctionne un système.

À force de naviguer à vue, le CS Constantine ne paie plus pour ses choix sportifs, mais pour ses négligences administratives. Et dans le football moderne, l'incompétence se règle toujours cash.

CUADRADO ENCENSE MEHDI LERIS

« Il mérite d'aller au Mondial »

Un message publié sur Instagram par Juan Cuadrado n'est pas passé inaperçu à l'approche de la prochaine Coupe du monde. L'ancien international colombien a relayé une vidéo du but inscrit par son coéquipier Leris lors de la dernière rencontre face à Lecce, accompagnée d'un message perçu comme un appel adressé à la sélection algérienne.

Par cette publication, l'ailier de Pise a tenu à mettre en avant les qualités de son partenaire, estimant que ce dernier aurait le niveau requis pour intégrer la sélection nationale en vue de la compétition mondiale programmée cet été.

UNE SAISON CONTRASTÉE MAIS CONVAINCANTE

Au-delà de son but lors de la dernière journée, la saison du latéral algérien s'inscrit dans une dynamique globalement positive, malgré les difficultés rencontrées par le club tout au long de l'exercice. Les statistiques du joueur né en 1998 traduisent une contribution régulière au sein de l'effectif.

Leris totalise à ce jour 2 buts et 3 passes décisives, avec 18 titularisations sur 31 apparitions toutes compétitions confondues. À plusieurs reprises, notamment lors de la rencontre face à Lecce, il s'est imposé comme l'un des éléments les plus offensifs et actifs de l'équipe dirigée par Oscar Hiljemark.



UNE ABSENCE PROLONGÉE EN SÉLECTION

La principale interrogation concerne désormais son avenir international. Sa dernière convocation avec l'Algérie remonte à l'été 2023. Depuis, son nom n'a plus figuré dans les listes du sélectionneur, y compris lors des récents rassemblements amicaux du mois de mars.

Cette absence prolongée interroge, alors

que les performances du joueur en club pourraient relancer le débat autour de son retour en sélection. Les prochaines échéances seront décisives. Le 11 mai, les fédérations devront transmettre à la FIFA une liste préliminaire de 35 à 50 joueurs. La liste définitive des 26 joueurs sera ensuite dévoilée le 30 mai.

L'Algérie évoluera dans le groupe J aux côtés de l'Argentine, de l'Autriche et de la Jordanie. Un groupe relevé, dans un tournoi qui débutera le 11 juin 2026 et s'achèvera le 19 juillet 2026 avec la finale.

FUTSAL

Lancement de la formation fédérale

La Direction technique nationale (DTN) de la Fédération algérienne de football (FAF) a lancé une nouvelle session de formation fédérale dédiée aux entraîneurs de futsal pour l'exercice 2026, a indiqué l'instance fédérale sur son site officiel.

Le programme du stage s'articule autour de deux modules : le premier module aura lieu du 10 au 14 mai au Centre de regroupement et de préparation de l'élite sportive de Fouka (Tipaza).

Le deuxième module se déroulera du 14 au 18 juin au Centre de regroupement et de préparation de l'élite sportive de Fouka (Tipaza) ou au Centre technique régional de Tlemcen, souligne la FAF.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Horizontalement

1- Parachever. 2- Dénouement .
 3- Saveur d'un aliment - Terres entourées d'eau. 4- La page des gros titres - Qui est couramment employé. 5- Montré sa joie - 365 jours - Indique la liaison entre deux mots.
 6- Stérilisée. 7- Ville de Loire-Atlantique de France - Après zéro. 8- Puissant explosif - Mal des lépreux.
 9- Saisons chaudes - Partie de oiseaulet.

Verticalement

1- Second rôle. 2- Maniant l'ironie. 3- Oiseau échassier dont une espèce est gris cendré - Greffe au jardin. 4- Clair est précis - Apte sans (e). 5- Le fémur par exemple - Mot qui désigne anonymement un individu.
 6- Règles établies par le Parlement - Lac d'Italie. 7- Unis par alliance - Pour un calcul de ronds. 8- Ils guettent.
 9- Crochet de boucherie - Prince légendaire troyen.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Abandonner
 Abandonner
 Abandonner
 Abandonner

Carburrant
 Karburant
 Carburant
 Carburon

Comuniqué
 Communiqué
 Communiqué
 Caumuniqué

Bénéficiaire
 Bénéficiaire
 Bénéficiaire
 Bénéficière

Les mots fléchés

VRAIE FÊTE	BONNET	COMME DU BEURRE	M'APPARTIENS	PERSONNE SÉDUISANTE	SOLDAT AMÉRICAIN FUS CAPABLE	DÉPARTEMENT DE FRANCE
MÉRITÉE	BOHÉMIEN	CITADIN	ABÎMÉE	GUETTÉ SAVANT		
PLANTE MINIME					PÉNÉTRANT	
OUED		GRANDE OUVERTE ORDRE DE MARCHÉ		FINASSER BANDE DE TISSU		
TRÈS GÂTÉ CARNIVORE MALODORANT			DÉSIGNA PAR VOTE CAPTIVE		VENU AU MONDE FOSSE NASALE	
			SANS DENTS GAUCHIRA			
APRÈS DO SALÉ ET FUMÉ	CLAIR MOQUEUSES		CÉRIUM	SPÉCIALITÉ DE L'ARTISTE SECONDE ÎLE DE FRANCE		
		SE DIT D'UN TON PÉDANT LA TIENNE				
BROYÉ À MOITIÉ				TAPIS DE SOL TROUÉS		
	CHEF DE BANDE PETIT COCHON			CACHÉ LA VÉRITÉ DIFFÉRENT		
OFFRE BOURSIÈRE JEUNES ENTÉTÉS		PRESSER LE PIS SOUILLER			DÉNOMBRE	
			VOITURE BORD D'ÉTOFFE		SUPPRIMÉ	FAIS DES ESSAIS
LAÏCS	CLUB DE MADRID USÉ		POSSÉDANT CRÉATURES			
					ABSORBÉE SYMBOLE DU NICKEL	
TIENT BON SUPPORTER				PATRONY- MES DÉCAMPÉ		
				USTENSILE DE PÊCHEUR FLEUVE D'ITALIE		
CUBES DE JEU HABILE		RASSASIÉ			VIEILLE COLÈRE	
		NÉCESSITÉ VITALE			EN LES	

BIFFE-TOUT

EN 8 LETTRES :

Chien originaire de Chine

ABOMINABLE	DILUTION	NAIN
AMIDONNAGE	ECRIVAIN	NAPPERON
AMUSÉ	ENTENDU	NAVRANT
ANCESTRAL	ENVAHI	OBSCUR
ANGLOPHILE	FAITOUT	OEILLET
BANANERAIE	FANFARON	PARMESAN
CAPÉTIEN	FANTASSIN	PAVILLON
CASSATION	FLEURET	PÉPITE
CENTRIFUGE	FROMENT	PLUS
CHÂTELAIN	GÉANTE	SALOIR
COHÉSION	GUSTATIF	SALOIR
COLLUTOIRE	HOMÉOPATHE	SECRÉTAIRE
COMPACT	INCANTATION	TECKEL
COMPAS	INDUCTION	TENNISMAN
CONFORTABLE	LOUFOQUE	TRIQUE
COSINUS	MAGNÉSIUM	ULTIMATUM
CRYPTÉ	MÉCHANT	UNITÉ
DESSERT	NAGEUR	

S	E	C	R	E	T	A	I	R	E	A	N	G	L	O	P	H	I	L	E
M	T	E	N	N	I	S	M	A	N	N	O	I	T	A	S	S	A	C	U
A	F	C	I	N	E	H	C	H	C	F	A	E	S	R	F	U	E	N	L
G	A	A	T	S	A	R	E	A	O	M	I	A	N	A	I	C	L	A	T
N	N	S	U	E	Y	V	P	L	I	M	L	T	I	V	R	Q	E	P	I
E	F	M	U	P	L	E	R	D	B	O	E	T	A	I	A	N	U	P	M
S	A	O	T	N	T	L	O	A	I	A	O	O	V	T	T	H	C	E	A
I	R	E	I	I	N	I	R	N	U	T	A	P	E	S	O	I	R	T	
U	O	E	E	N	N	S	R	E	T	T	I	E	N	A	M	U	E	O	U
M	N	N	G	A	C	U	O	T	O	N	T	D	O	P	T	I	G	N	M
N	N	L	G	U	E	A	R	C	N	W	U	E	A	F	A	H	P	P	L
I	O	E	O	G	F	E	N	O	T	T	S	R	R	N	A	E	A	A	
S	I	E	A	U	S	I	I	T	N	C	R	N	E	U	R	O	P	V	R
S	T	N	T	S	F	S	R	E	A	U	A	N	A	M	E	E	C	I	T
A	U	E	E	N	E	O	M	T	C	T	A	P	E	H	P	L	E	L	S
T	L	D	C	H	A	O	Q	S	N	N	I	S	M	I	C	T	F	L	E
N	I	C	O	K	R	E	B	U	A	E	A	O	T	O	I	E	H	O	C
A	D	C	O	F	O	G	B	E	N	C	E	N	N	C	W	M	N	N	A
F	C	H	A	T	E	L	A	I	N	I	N	D	U	C	T	I	O	N	A
C	O	L	L	U	T	O	I	R	E	E	L	B	A	N	I	M	O	B	A

SOLUTIONS DES JEUX PRÉCÉDENTS

MOTS FLÉCHÉS

HORIZONTALLEMENT

1- GOBANT - USITES - DEMARCHE - ART - TEL - RIO - CESSÉ - REPREND - IL - REMUA - CÉREALE - REA - LESEES - FAN - MERCI - EN - THE - TEND - OC - BESANCON - OTEE - TUA - DONALD - GAVA - BRUNCH - POITOU - ICI - COL - ASSIETTES - REFUSES - AIL - JET - PERSAN - ES - REVÉE - URGERA - PARESSE - COUCI.

VERTICALEMENT

1- MODÉRERA - EVAPORERA - BELEMENTS - VOLETER - SAM - PUA - HATAI - VE - NARRA - MENU - TAUPES - STRIE - LE - CABOSSEES - CONCERTO - RUSER - EUH - DESCENDU - ISSU - SEC - REIN - ONCE - ARC - SI - EPEE - DONC - TANGO - TAS - ASE - TAHITI - EU - PERSIL - NOEL - CELERI - STELES - CEDAIS - SAC.

MOTS CROISÉS

HORIZONTALLEMENT

1- ESPIONNER. 2- SOUCIEUSE. 3- CL - INVEES. 4- LUC - TERRE. 5- ATONES - ID. 6- VICES - ANA. 7- AOUT - AIE. 8- GNETUNS. 9- ES - ENIEME.

VERTICALEMENT

1- ESCLAVAGE. 2- SOLUTIONS. 3- PU - COCUE. 4- ICI - NETTE. 5- OINETES - UN. 6- NEVES - AML. 7- NUER. 8- ESERINE. 9- RESEDA - DE.

4x4

Anonnement - Brouillerie
 Langeais - Tourne-disque

BIFFE-TOUT : DERRIÈRE



Page réalisée
par Souiki Sidali



10/10 CLIN D'ŒIL SAOUDIEN À DAHMANE EL-HARRACHI

Le conseiller saoudien Turki Alalshikh a récemment partagé sur ses réseaux sociaux (notamment sur X) un extrait d'une œuvre de l'icône du chaâbi, Dahmane El Harrachi. Il s'agit de la chanson culte «Ya Rayah», l'un des plus grands succès de Dahmane El Harrachi. Avec plus de 709k vues, le geste du Président de l'Autorité générale du divertissement en Arabie saoudite a été largement commenté par les internautes et fans de musique algérienne, y voyant un hommage à la richesse du patrimoine artistique algérien.



9/10 COLLIER CONTESTÉ

Un collier d'amulettes lié à Sétif, conservé au musée d'Angoulême, relance la question des biens algériens acquis durant la colonisation. L'objet, extrait d'une tombe selon des archives, aurait été offert par un lieutenant à un médecin français dans des conditions douteuses. Sa provenance intrigue d'autant plus qu'il fait partie d'un vaste don d'objets dont l'origine reste floue. Il a été mentionné récemment dans un reportage de France Info, ravivant les débats en ligne sur les spoliations de biens culturels algériens. Plus de 20k internautes ont regardé une vidéo sur le sujet.

8/10 APPARITION DU «POISSON DE L'APOCALYPSE»



Récemment, l'apparition d'un régaléc (ou poisson-ruban), surnommé le «poisson de l'apocalypse», a suscité l'émoi sur les côtes du comté de Clare, en Irlande. Ce spécimen de 2,5 mètres, qui vit habituellement à plus de 1 000 mètres de profondeur, a été découvert par des touristes sur une plage de Fanore. Selon les légendes japonaises, sa remontée à la surface prédit des séismes imminents. Cependant, les scientifiques affirment qu'aucun lien n'est prouvé entre ce poisson et les catastrophes naturelles. Sa présence serait plutôt due à des courants forts ou à une maladie. Entre terreur superstitieuse face au «présage de séisme» et explications rationnelles, les internautes oscillent entre fascination pour la créature et peur de l'avenir. Une publication sur le sujet a accumulé plus de 11k réactions.



7/10 VISA AMÉRICAIN : MÉDECINS ALGÉRIENS ÉPARGNÉS

Depuis janvier, les Algériens font partie des 39 nationalités touchées par un gel des visas aux États-Unis. Cette décision bloque les nouveaux visas, les renouvellements et les cartes de séjour, mettant en difficulté même ceux déjà installés. Mais une exception a été faite discrètement, fait savoir le New York Times : les médecins algériens ne sont pas concernés. Ils peuvent continuer à demander un visa ou rester légalement. Cette mesure s'explique par un grand manque de médecins aux États-Unis, surtout en médecine générale et en pédiatrie, où beaucoup d'étrangers travaillent. Avec plus de 10k vues, les internautes saluent une bonne décision utile, mais injuste pour les autres Algériens et ressortissants des 39 pays bloqués.



6/10 CANCER : L'INJECTION QUI CHANGE TOUT

Le service de santé britannique (NHS) a lancé une injection révolutionnaire contre le cancer, réduisant le temps de traitement de plusieurs heures à seulement 60 secondes. Ce médicament, l'atézolizumab, est administré sous la peau en un temps record, contre 30 à 60 minutes pour une perfusion intraveineuse classique. Utilisé pour traiter divers cancers (poumon, sein, foie), il permet aux patients de gagner en confort et libère des places précieuses dans les hôpitaux. Avec plus de 9k réactions, les internautes accueillent cette innovation avec un immense enthousiasme, y voyant une avancée majeure pour la dignité des patients et l'efficacité des soins.

5/10 «HICHAM FIL ARIDHA» DÉCÉDÉ ?

Le créateur de contenu connu pour ses vidéos autour du football, «Hicham fil Aridha» serait décédé selon des publications sur les réseaux sociaux. L'information a provoqué une vive émotion en Algérie et au-delà. En quelques heures, son nom s'est imposé parmi les sujets les plus recherchés, illustrant l'attachement d'une large communauté à une figure devenue familière du paysage numérique sportif. Plus de 6k internautes ont réagi à des publications sur le sujet.

4/10 ARABIE SAOUDITE : BOURSES D'ÉTUDES POUR LES DZ

L'ambassade d'Arabie saoudite en Algérie a annoncé le lancement de bourses d'études longues destinées aux étudiants algériens via le programme «Study In Saudi». Ces bourses couvrent la licence, le master et le doctorat dans plusieurs disciplines au sein d'universités saoudiennes. Les candidats doivent s'inscrire en ligne, choisir leur spécialité et fournir des diplômes certifiés. Les tests Qiyas ou SAT sont obligatoires, ainsi qu'un test d'anglais (IELTS/TOEFL ou équivalent). En cas d'insuffisance, une année préparatoire peut être imposée avant l'admission finale. Avec plus de 5k réactions, les internautes trouvent que c'est une opportunité intéressante pour étudier à l'étranger, mais les conditions d'accès sont jugées exigeantes.

3/10 PRIX DE L'ESSENCE, ÉCART FRAPPANT



En mai 2026, un touriste britannique s'étonne des prix très bas du carburant en Algérie, par rapport à l'Europe. Cette réaction souligne l'écart entre marchés subventionnés et libéralisés. Avec plus de 4 200 vues sur les réseaux, les internautes algériens ironisent en disant «qu'il profite».

2/10 YABDRI BRILLE AUX ÉTATS-UNIS



Le comédien algérien Mohamed Yabdri signe un retour remarqué sur scène avec «The Jungle», une pièce engagée jouée à Minneapolis, selon Visas & Voyages - Algérie. Installé aux États-Unis depuis 15 ans, il y incarne Salar, un restaurateur afghan inspiré d'une histoire réelle, au cœur d'un camp de réfugiés à Calais. Cette œuvre immersive, saluée par la critique, aborde la crise migratoire avec intensité et humanité. Yabdri, fort d'un parcours riche entre théâtre et télévision, confirme ainsi sa place sur la scène internationale. Avec plus de 300 réactions, les internautes saluent une performance poignante et nécessaire, largement saluée pour son réalisme et son émotion.

1/10 DISPARITION INQUIÉTANTE

À Ouargla, un jeune homme marié le 30 avril a quitté son domicile le 1er mai et n'a plus donné signe de vie depuis, suscitant une vive inquiétude parmi ses proches et la population locale. L'absence d'informations vérifiées et de sources officielles appelle à la prudence face aux rumeurs. Avec plus de 100 réactions, certains évoquent un possible départ volontaire, d'autres pointent un manque de communication, tandis que beaucoup appellent à éviter les spéculations et à privilégier les recherches concrètes.

MÉMORANDUMS D'ENTENTE ALGÉRIE-OMAN

UN NOUVEAU CADRE DE COOPÉRATION MULTISECTORIELLE

L'Algérie et Oman ont également convenu d'un programme exécutif de coopération couvrant l'ensemble des domaines du transport.

Dans une dynamique de consolidation des relations de coopération bilatérale, l'Algérie et le Sultanat d'Oman ont franchi une nouvelle étape dans le renforcement de leur partenariat stratégique, notamment dans le secteur des transports et des technologies associées.

Une séance de travail élargie a été coprésidée par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, et le ministre des Transports, des Communications et des Technologies de l'information du Sultanat d'Oman, Saïd Ben Hamoud Al Maawali, en présence de la haut-commissaire à la numérisation, Meriem Benmouloud. Cette rencontre a réuni des responsables et des cadres des deux pays, illustrant la volonté commune d'inscrire cette coopération dans une approche globale et structurée. Les discussions ont porté sur le développement des différents modes de transport, avec un accent particulier sur l'intensification de la coordination technique et institutionnelle.

Les deux parties ont insisté sur l'importance de l'échange d'expertises et du partage de bonnes pratiques, notamment en matière de gestion des infrastructures, de modernisation des services et d'amélioration de la performance opérationnelle. Cette séance de travail s'est distinguée par une série d'engagements concrets matérialisés à travers la signature de plusieurs mémorandums d'entente.

Dans le domaine du transport maritime, un accord a été conclu entre le groupe algérien des services portuaires Serport et le groupe omanais Asyad.

Cet accord vise à renforcer la coopération dans la gestion portuaire, l'optimisation des services logistiques et le développement des capacités opérationnelles, dans une logique de performance et de compétitivité régionale. Dans le secteur aérien, une convention a été signée entre la Société de gestion des services de l'aéroport d'Alger Houari-Boumediene et la société Oman Airports. Cet accord porte sur les services d'assistance en escale, avec pour



objectif l'amélioration de la qualité des prestations aéroportuaires, la modernisation des procédures et le renforcement de l'efficacité opérationnelle. Il traduit une volonté partagée d'élever les standards de services dans les plateformes aéroportuaires des deux pays.

VERS UN PROGRAMME EXÉCUTIF DE COOPÉRATION GLOBALE

Au-delà de ces accords sectoriels, les deux parties ont également convenu d'un programme exécutif de coopération couvrant l'ensemble des domaines du transport. Ce cadre global devrait permettre d'assurer un suivi régulier des projets, de faciliter la mise en œuvre des engagements et de renforcer la coordination technique entre les institutions concernées.

À l'issue des travaux, Saïd Sayoud a réitéré la disponibilité de l'Algérie à poursuivre cette dynamique de coopération, soulignant l'importance de consolider les liens bilatéraux et de soutenir les initiatives communes susceptibles de renforcer le partenariat entre les deux pays. Il a également mis en avant la nécessité d'inscrire cette collaboration dans une vision durable et intégrée, au service du développement des infrastructures et de

la modernisation du secteur des transports. De son côté, le ministre omanais a exprimé sa satisfaction quant à la qualité des échanges et à l'accueil réservé à la délégation de son pays. Il a salué le niveau d'organisation des travaux et réaffirmé l'engagement du Sultanat d'Oman à approfondir la coopération avec l'Algérie, notamment dans les domaines stratégiques liés aux transports et aux technologies de l'information.

La haut-commissaire à la numérisation, Meriem Benmouloud, a, pour sa part, souligné l'importance de la dimension digitale dans cette coopération, réaffirmant la disponibilité de son institution à renforcer les échanges d'expertise avec la partie omanaise. Elle a mis en avant le rôle central de la transformation numérique dans la modernisation des systèmes de gestion, l'amélioration des services publics et l'optimisation des performances des secteurs stratégiques. Cette rencontre illustre ainsi une volonté commune de hisser la coopération algéro-omanaise à un niveau supérieur, en s'appuyant sur des partenariats structurés, des projets concrets et une vision partagée du développement et de la modernisation.

R. N

PROMOTION DE L'EMPLOI

Cnac, Casnos et Anem unissent leurs efforts

La Caisse nationale d'assurance chômage a organisé une journée d'information consacrée à la loi relative au soutien et à la promotion de l'emploi, au niveau de l'ensemble de ses agences de wilaya. Cette rencontre a permis de présenter les principales mesures incitatives prévues par ce texte au profit des employeurs et des chefs d'entreprises économiques, selon un communiqué de la Caisse.

L'événement a été organisé avec la participation de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés, de la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés ainsi que de l'Agence nationale de l'emploi. Il intervient en réponse aux préoccupations exprimées par de nombreux employeurs et opérateurs économiques concernant les avantages prévus par la loi 06-21, notamment la réduction des cotisations de sécurité sociale, l'exonération totale de la part patronale et l'allocation mensuelle d'aide à l'emploi. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la dynamique que connaît l'économie nationale et accompagne la mise en œuvre du plan stratégique 2026-2030.

Les participants à cette journée, parmi lesquels des organisations patronales, la Chambre de commerce et d'industrie, des représentants des chambres régionales des professions libérales, ainsi que la Chambre de la pêche maritime et de l'aquaculture, en plus de représentants des médias nationaux et locaux ont bénéficié d'explications détaillées sur le contenu de la loi et ses mécanismes d'application.

Un espace d'exposition a également été organisé par les organismes relevant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, impliqués dans la mise en œuvre de ce dispositif. Cette exposition a permis aux visiteurs de découvrir les principaux services numériques proposés, ainsi que les outils de gestion et de simplification des procédures administratives mis à la disposition des usagers.

SELON LE FMI

Le PIB de l'Algérie sera 317 milliards de dollars en 2026

Les dernières prévisions du Fonds monétaire international indiquent une progression notable de l'économie algérienne à l'horizon 2026. Selon les données publiées, le Produit intérieur brut (PIB) de l'Algérie devrait atteindre 317,17 milliards de dollars, contre 285,72 milliards de dollars en 2025, soit une croissance estimée à 3,8%.

Ces projections placent l'Algérie en tête des économies de la région maghrébine, confirmant son positionnement comme première puissance économique au Maghreb.

À l'échelle continentale, le pays se hisserait à la quatrième place, consolidant ainsi son poids économique en Afrique.

L'analyse fondée sur la parité de pouvoir d'achat apporte un éclairage complémentaire sur la taille réelle de l'économie nationale. Selon ce critère, le PIB de l'Algérie devrait atteindre 941,54 milliards de dollars en 2026, traduisant une capacité économique bien plus importante lorsqu'elle est mesurée en tenant compte des niveaux de prix internes.

La PPA constitue un outil d'évaluation qui repose sur la comparaison des coûts de la vie entre les pays. Elle permet d'ajuster les valeurs économiques en fonction du pouvoir d'achat réel, en intégrant les écarts de prix des biens et services, ce qui offre une vision plus précise de la production et de la consommation effectives.

Contrairement au PIB nominal, calculé sur la base des taux de change officiels, l'approche en PPA neutralise les effets des fluctuations monétaires et met en évidence la capacité réelle des économies. Cette méthode est ainsi largement utilisée pour comparer les niveaux de vie et le poids économique des pays à l'échelle internationale.

TRAFIC DE DROGUES

Démantèlement d'un réseau international à Béjaïa

Les services de la sûreté de wilaya de Béjaïa ont démantelé un réseau criminel international organisé, spécialisé dans le trafic de drogues synthétiques, et saisi plus de 13 000 comprimés psychotropes, a indiqué hier, un communiqué de la sûreté de wilaya. L'opération, menée par la Police judiciaire en coordination avec les services des Douanes, a permis l'arrestation de quatre individus, selon la même source. L'affaire a été déclenchée suite à la vigilance des éléments de la police des frontières, en coordination avec les services des Douanes au port de Béjaïa, où une tentative d'introduc-



tion d'une importante quantité de drogue dures en provenance de France a été déjouée grâce au scanner, la marchan-

dise étant dissimulée dans des bagages à bord d'un véhicule utilitaire, est-il précisé dans le communiqué. L'opération de

fouille a permis la saisie de 13 225 comprimés psychotropes, ainsi que d'une somme en monnaie nationale contrefaite estimée à 600 000 DA et 6 320 euros. Les investigations, menées sous l'autorité du parquet compétent, ont conduit à l'interpellation de trois autres suspects dans les wilayas de Bordj Bou Arréridj, Sétif et Tlemcen, ainsi qu'à la récupération de deux véhicules. Quatre autres individus ont été identifiés, dont un se trouve à l'étranger. Les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Béjaïa, conclut le communiqué.